



HAL
open science

Sauver l'aviculture bretonne? Le projet de Langourla

Paul Houée

► **To cite this version:**

Paul Houée. Sauver l'aviculture bretonne? Le projet de Langourla. [Rapport Technique] Comité d'Expansion du Mené. 1982, 37 p. hal-02327559

HAL Id: hal-02327559

<https://hal.science/hal-02327559>

Submitted on 22 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

SAUVER L'AVICULTURE BRETONNE ?

. le projet de Langourla

Paul HOUÉE

document de travail
octobre 1982

Comité d'Expansion du Mené
SAINT-GILLES-DU-MENÉ
22330 COLLINÉE

EVOLUTION ET SITUATION DE L'AVICULTURE BRETONNE

Les responsables de l'économie régionale et nationale ne peuvent traiter l'aviculture bretonne comme une production marginale ou la livrer aux aléas de la conjoncture. Au plan régional, l'aviculture a représenté en 1981 une valeur de 4 652,1 millions de francs, soit 19,25 % de la production agricole finale bretonne. Elle vient en 3ème position après le lait et le porc, bien avant la viande bovine et les productions végétales. Si cette activité concerne la quasi totalité des exploitations bretonnes (88 962 en 1979), elle est la ressource principale de plus de 4 000 élevages intensifs (4 129) mais apporte un complément de revenu à près de 10 000 exploitations.

L'aviculture a joué un rôle historique dans la maximisation de l'agriculture bretonne, en frayant les chemins de l'intensification, des productions hors sol et des relations contractuelles avec l'industrie. Elle a en effet induit le développement de nombreuses entreprises créatrices d'emplois et de valeur ajoutée en amont et en aval de la production : 54 abattoirs et une douzaine d'ateliers de découpe de volailles emploient 6 500 salariés ; 35 centres de conditionnement d'oeufs occupent 1 000 personnes, les autres activités annexes un nombre identique ; enfin, la volaille absorbe 42 % des aliments du bétail qui emploient 5 000 salariés. Au total, 18 000 à 20 000 personnes actives voient leur avenir directement concerné par l'évolution de la filière avicole. Un chiffre illustre mieux que tout la place de l'aviculture dans l'économie régionale : en 1981, avec 2 178 337 000 F. les exportations de viande de volaille et d'oeufs viennent en tête des exportations régionales (19,3 %), avant les automobiles (14,4 %) et bien avant les autres produits exportés.

Dans la quasi-totalité des productions avicoles (à l'exception du canard) et dans l'ensemble des éléments de la filière avicole, la Bretagne a pris en France une place prépondérante et joue un rôle moteur dans cette activité. La Bretagne fournit près de 30 % de la production d'oeufs commercialisés, 37 % des poulets de chair, 63 % des dindes ; en 1979, elle réalisait 85 % des exportations avicoles françaises. Sur les marchés internationaux, il y a les Etats Unis, le Brésil pour le poulet, la Hollande... et la Bretagne. Ce dynamisme et cette position de pointe la rendent d'autant plus vulnérable au tumulte des échanges internationaux. A travers cette branche, c'est tout un modèle de développement agricole qui est affronté aux défis de l'économie.

A- L'EVOLUTION DE L'AVICULTURE BRETONNE (1)

Un bref rappel historique est nécessaire pour comprendre l'ampleur et les formes particulières de l'aviculture en Bretagne, les difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui, les problèmes qu'elle pose au monde agricole et à l'économie régionale.

1- DE LA BASSE-COUR A L'AVICULTURE INTENSIVE (1950-1957) (2)

A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, rien ne laissait prévoir l'expansion considérable de l'aviculture dans la campagne bretonne. Comme toutes les régions traditionnelles, la Bretagne connaissait une petite production fermière, marginale dans l'exploitation, dont une grande partie était auto-consommée et le reste laissé à la gestion de la ménagère. Les oeufs étaient vendus et acheminés vers les villes par un réseau complexe de commerçants et de grossistes, les volailles vendues sur le marché ou à quelques volailliers, dans une économie demeurée domestique et artisanale.

L'histoire retiendra le rôle de ces bretons émigrés aux Etats-Unis qui rapportent dans leur pays natal de Gourin, Carhaix, Guingamp, les méthodes et les variétés mises au point par les producteurs de maïs américains. La surprenante réussite de leur initiative est due à l'intérêt :

. de petits agriculteurs, artisans et ruraux ouvriers manquant de surfaces et désireux de rester au pays, de jeunes femmes qui y trouvent un revenu et un moyen de se valoriser, d'exploitants épris de techniques nouvelles. Un coin de grenier, un poulailler en papier goudron, cela ne bouscule pas l'équilibre d'une exploitation mais ouvre pourtant une brèche dans la pratique traditionnelle

- de minotiers locaux, de négociants de produits du sol qui se transforment peu à peu en fabricants d'aliments du bétail pour élargir leurs activités et répondre aux besoins de leur clientèle.

Parti du Porhoet, le "boom du poulet" gagne rapidement le bassin de Chateaulin, le Trégor-Goélo, le centre du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Le poulailler devient le complément attractif pour le jeune exploitant qui adhère au CETA, au CDJA, à la vulgarisation : productions d'oeufs et de poulets se combinent ou alternent dans des équipements encore sommaires, construits par les producteurs ou les artisans du lieu. Les fabriques d'aliments se développent et se multiplient; des firmes extérieures (Duquesne, Totaliment) s'implantent en Bretagne, tout cela de manière désordonnée, sans aucune politique commerciale novatrice, puisque tout s'écoule si facilement.

2- LE TEMPS DES CRISES (1957-1967)

Mais la poule aux oeufs d'or s'envole rapidement. A partir de 1957, la production intensive croissante vient engorger les marchés en s'ajoutant à la production fermière saisonnière. De là une série de crises de surproduction et de mévente qui vont entraîner une sélection impitoyable parmi les entreprises et les élevages avicoles. Ces difficultés atteignent moins les producteurs dont l'aviculture constitue un complément de revenu, que les éleveurs déjà spécialisés et surtout les fabricants qui craignent

(1) HOUÉE (P.), Bretagne en mutation, t. II, transformations de l'agriculture bretonne, Rennes INRA, 1979.

(2) LE RHUN (P.), "Aviculture et capitalisme en Bretagne" in l'Agriculture en Bretagne. Skol Vreiz.

SAUNIER (P.) et SCHALLER (B.), L'aviculture française 20 ans après. Paris, INRA, 1978.

de perdre leurs clients et la vente de leurs aliments. Ils concluent des contrats avec les éleveurs, mais manquent de services commerciaux pour s'imposer aux Halles de Paris et ailleurs ; la suppression des subventions à l'exportation en 1964 frappe durement la Bretagne qui assurait déjà 80 % des exportations de poulets de chair. Par l'aviculture, l'agriculture bretonne passe d'un stade artisanal à un mode capitaliste, découvre les premières contraintes de l'industrialisation.

La plupart des petites fabriques locales, qui avaient connu jusque là une croissance facile et rapide, doivent se regrouper, disparaître ou se laisser absorber. Certaines connaissent des faillites retentissantes, ferment ou sont reprises par des firmes mieux armées (ex : Le Mélinier) ; d'autres résistent et se dotent d'une solide organisation technique et commerciale (ex : Guyomarc'h) ; plusieurs fabricants et aviculteurs s'associent pour fonder Francpoulet en 1959, qui devait être la grande firme de transformation avicole mais qui fermera à son tour en 1965. Devant l'ampleur de la crise et l'emprise des firmes agro-alimentaires, les agriculteurs s'organisent en groupements de producteurs : des coopératives spécialisées se forment (ex : Le Ridor à Plémet), mais sont obligées de renoncer à leur indépendance pour surmonter leurs difficultés financières ; les grands complexes coopératifs polyvalents, tels que la Coopérative de Landerneau et le nouveau groupe UNICOPA adjoignent des fabriques d'aliments à leur branche approvisionnement, créent des sections avicoles à la demande de leurs membres. Les grandes firmes extra-régionales, mieux préparées à cette conjoncture, résistent et consolident leurs implantations : Duquesne-Purina à Loudéac, Heins-Cargill à Guingamp, Unilever à Quintin, Lesieur à Rennes. Mais pour toutes ces entreprises, le développement de la production porcine arrive opportunément pour relancer et diversifier leurs productions.

C'est dans ce contexte de crise que la notion d'intégration se répand et que s'élabore la pratique des contrats entre les producteurs, les firmes d'aliments, les abattoirs et la distribution, souvent reliés aux mêmes circuits financiers. L'aviculture fait l'expérience de la concentration, de la spécialisation et de la quasi-intégration, apparaît comme le prototype de l'agriculture de l'avenir. Pourtant, beaucoup d'agriculteurs abandonnent leurs essais avicoles au profit de l'élevage porcin ou, dans une moindre mesure de la production laitière ; d'autres choisissent le travail urbain quand l'industrialisation se propage. Néanmoins une partie des agriculteurs persévèrent dans cette branche, soit parce qu'ils sont trop engagés pour l'abandonner, soit parce que d'autres activités ou ressources leur permettent de résister et d'investir à nouveau. Les élevages s'agrandissent, se spécialisent, deviennent l'affaire d'une minorité qui assure de plus en plus la majorité de la production régionale. La quasi-intégration a été si rapide, l'emprise des firmes si forte, que les aviculteurs n'ont pu s'organiser collectivement ; la constitution des groupements de producteurs n'est souvent que la reconnaissance de droit d'une intégration de fait : l'aviculture échappe d'emblée au pouvoir des agriculteurs.

3- LA CONSOLIDATION DE L'AVICULTURE INTENSIVE (1968-1975)

Cette sélection sévère ainsi opérée, la production avicole bretonne connaît une croissance globale relativement régulière, moins par la création de nouvelles unités que par l'agrandissement des élevages

existants et par la diversification de leurs productions (dindes et dindons, pintades, canards, lapins). L'aviculture est désormais un secteur techniquement maîtrisé et économiquement intégré, composé d'un nombre restreint d'unités intensives : certaines ont acquis une taille et une compétence suffisantes pour avoir leur autonomie commerciale ; la plupart sont reliées à des groupes industriels, coopératifs ou surtout privés, qui détiennent les usines d'aliments, les couvoirs, les abattoirs, les circuits de vente.

Après une forte élimination, les élevages avicoles intensifs évoluent peu en nombre : ils étaient 6710 en 1962, 4828 en 1968, 4714 en 1972, 4999 en 1975. La diminution des poulaillers spécialisés dans le poulet de chair (2502 en 1968, 1548 en 1975) est compensée par l'adjonction d'autres volailles (dindes) ou d'ateliers de ponte (1558 en 1970, 2079 en 1975). Globalement, la production d'oeufs augmente régulièrement (+ 75 % en 5 ans), celle des poulets de chair de 27 %, mais surtout la dinde amorce une croissance remarquable (+ 458 %).

Cette croissance régulière des productions et ce maintien relatif du nombre des élevages s'opèrent dans une dynamique générale de concentration-spécialisation et de renforcement de l'encadrement par les industries d'amont et d'aval. La production fermière d'oeufs passe de 19,8 % en 1969 à 8,8 % en 1976 ; les petits élevages d'appoint ayant moins de 5000 pondeuses déclinent de 937 à 244, de 39,5 % à 7 % du cheptel régional entre 1968 et 1973 ; les unités moyennes de 5000 à 10 000 pondeuses ou de 5 000 à 50 000 poulets connaissent une relative stagnation. Mais les grands élevages opèrent une croissance remarquable : de 1968 à 1972 les élevages ayant plus de 50 000 poulets commercialisés sont passés de 149 à 345 et leur production a triplé ; les poulaillers de plus de 10 000 pondeuses sont eux aussi passés de 85 à 299, leur production a quadruplé. En 1973, 345 élevages produisent plus de la moitié des poulets (53,5 %) et 299 unités près des 3/4 de la production d'oeufs (72,8 %) de la région. Quant aux volailles secondaires, leur concentration s'impose d'emblée : 228 élevages produisent 59 % des dindes et dindons ; 198 fournissent 83 % des pintades. Depuis la crise des années 1957-1968, le stade des élevages moyens est dépassé en Bretagne ; l'activité est une activité accessoire de petite dimension ou une spécialité de grande dimension.

Cette production est solidement encadrée par les industries agro-alimentaires, sans atteindre pourtant l'intégration rigoureuse qu'on lui prévoyait. En 1973, 72,1 % des aviculteurs ont un lien quelconque avec un organisme commercial ; pour 58 %, ce lien a la forme d'un contrat écrit avec des fournisseurs d'aliment, des abatteurs, des collecteurs d'oeufs, etc. (1) Cela signifie que près de la moitié des aviculteurs n'ont qu'un engagement verbal ou faible envers leur fournisseur-acheteur habituel. La branche avicole est faiblement organisée en groupements de producteurs et coopératives, à la différence d'autres activités telles que la production porcine. 30 % seulement des aviculteurs adhèrent à 18 groupements qui contrôlent cependant 50 % des volailles de chair et 85 % de la production d'oeufs ; mais la plupart de ces groupements dépendent de firmes privées : 5 coopératives ne contrôlent que le quart de la production. La branche avicole a été rapidement structurée par les firmes agro-alimentaires, qui ont sélectionné leurs producteurs et rendu vaine une organisation collective : en ce domaine, la décision principale appartient aux firmes d'aliments et aux abattoirs privés.

(1) SRSA, L'aviculture intensive en Bretagne, n° 36, déc. 1973.

Le développement des productions avicoles est à la fois cause et effet d'une forte croissance de l'environnement agro-alimentaire. S'agissant de l'amont, les produits destinés à l'alimentation des volailles représentaient 66 % de la fabrication d'aliments du bétail en 1965, mais 36,7 % en 1977, la demande porcine étant devenue supérieure. Cependant, le tonnage produit a plus que quadruplé, passant de 423 300 t. à 1 782 667 t. Parmi ces fabricants d'aliments : (1)

- 3 entreprises produisent entre 300 000 et 400 000 t. et réalisent près du tiers des fabrications bretonnes : Guyomarc'h ; CAB Landerneau, UNICOPA.

- 4 entreprises réalisent entre 100 000 et 200 000 t. : Le Pottier, Glon, Piéto, Duquesne-Purina. Une soixantaine d'autres entreprises se partagent le reste.

A l'inverse, l'aval de la production avicole s'est organisé de manière autonome, par un réseau complexe d'abattoirs, de centres de conditionnement et de transformation que les firmes d'aliment ont un moment contrôlés pour écouler la surproduction. De 1970 à 1975, le total des volailles abattues en Bretagne est passé de 119 360 t à 181 021 t., soit 31,7 % du tonnage abattu en France. 54 abattoirs se consacrent à cette activité :

- 6 entreprises de plus de 10 000 t. assurent la moitié de l'abattage régional : Doux, Tilly, UNACO, Bellevue-Guyomarc'h, Le Clézio, UNICOPA.

- 5 entreprises abattent de 5 000 à 10 000 t. : SOCAVI, Bourgoin, Duquesne-Purina, Galina, Lériat. De plus, 23 ateliers de découpe, dont 13 annexés à un abattoir, traitent 43 000 t. de viande de volaille, certains allant jusqu'au rôti cuit de dinde (Père Dodu à Malansac). Enfin, une quinzaine de centres de conditionnement assurent le calibrage et la mise en boîte de la production d'oeufs. La filière avicole bretonne aurait-elle atteint sa vitesse de croisière ?

4- A LA CONQUETE DE NOUVEAUX MARCHES (1975-1982)

La grande crise économique qui secoue tous les pays industriels depuis 1974, atteint directement l'aviculture bretonne dont l'évolution fébrile est marquée de temps d'hésitation, de brusques progressions et de crises non moins brutales, rendant aléatoire toute prévision.

L'arrêt de la progression en 1974 est mise sur le compte de l'embargo américain sur le soja ; la cause en est plus profonde : les nouvelles données de l'économie mondiale, le coût des matières importées et de l'énergie, les incertitudes des grands marchés amènent les investisseurs à s'interroger, les pouvoirs publics à restreindre les crédits pour limiter la croissance des grands élevages et freiner l'entrée de nouveaux producteurs dans cette branche fragile. Les constructions de bâtiments d'élevage baissent fortement en nombre (de plus de 400 par an à 109) et en surface. Ces incertitudes et ralentissements s'expriment aussi dans l'environnement agro-alimentaire : les firmes d'aliments du bétail privilégient désormais la branche porcine plus stable et assurée; de grands groupes financiers se désengagent de ce secteur trop fragile, laissant les entreprises régionales moyennes, familiales ou coopératives, tenter leurs chances dans l'abattage et la transformation.

(1) AREEAR - Les IAA en Bretagne en 1975.

Evolution des demandes de permis de construire des poulaillers en Bretagne

	Nombre de bâtiments	Surface totale en m ²	Surface moyenne
1973	423	446 451	1 055
1974	401	463 415	1 156
1975	109	84 165	772
1976	131	130 698	998
1977	403	370 555	919
1978	823	888 743	1 080
1979	1 063	1 278 888	1 203
1980	1 099	1 319 018	1 200

Le marché intérieur français et européen (CEE) est saturé ou proche de la saturation : il convient de diversifier les productions avicoles, de fournir des produits alimentaires plus élaborés, mieux présentés pour satisfaire les demandes des consommateurs, soutenir la concurrence des autres viandes et des produits importés. La conquête de marchés extérieurs apparaît donc comme le salut pour les dirigeants de l'aviculture, soutenus par les pouvoirs publics qui demandent à l'agriculture d'être le "pétrole vert" contribuant au paiement des importations. Grâce à leur dynamisme et à leur politique commerciale, quelques abattoirs bretons se placent rapidement sur les grands marchés du Moyen-Orient enrichi par le pétrole, ainsi que des pays de l'Est. Les 3 "grands" de l'abattage (Doux, Tilly et UNACO) dépassent ou avoisinent les 50 000 tonnes, dont plus de 95 % pour l'exportation ; ils imposent désormais leurs modèles, leurs rythmes et leurs prix à l'ensemble de la filière. L'aviculture bretonne est tributaire des aléas du marché international, des fluctuations monétaires et des envolées du dollar, de la concurrence impitoyable d'autres pays, de la solvabilité des acheteurs. Un nouveau marché apparaît-il à l'horizon, porteur d'immenses promesses ? Aussitôt les abattoirs élaborent de gigantesques plans de production, augmentent leurs établissements, multiplient les poulaillers de manière anarchique, stimulent les investissements. Mais aussi rapidement, un évènement politique, une difficulté financière, des concurrents plus avantageux ferment le marché à peine entr'ouvert : les abattoirs et les entrepôts frigorifiques regorgent de volailles, les prix s'effondrent, les dépôts de bilan se succèdent, les "cas difficiles" se multiplient parmi les aviculteurs, jusqu'à ce qu'un nouveau débouché relance provisoirement les espoirs et les investissements. Cette évolution chaotique échappe à toute prévision : s'agit-il d'une nouvelle phase de restructuration de la branche sous le contrôle de quelques firmes exportatrices ? L'aviculture va-t-elle être abandonnée par les agriculteurs, les organisations professionnelles, sinon les pouvoirs publics ? Un autre mode de développement avicole est-il possible ?

Cela oblige la Bretagne à importer d'autres régions françaises : 2 000 000 t. de céréales et surtout 1 700 000 t de tourteaux et manioc en provenance de pays étrangers, avant tout par les ports de Lorient et de Brest. Les réserves de soja seraient de 17 jours : c'est dire la dépendance et la fragilité des productions hors sol, principalement de l'aviculture, en Bretagne.

En 1980, 67 entreprises ayant 83 usines de plus de 5 000 t assuraient cette production :

- . 4 plus de 250 000 t : Guyomarch-Dreyfus, Glon-Sanders, UNICOPA, CAB Landerneau
- . 8 de 100 à 250 000 t ; 11 de 50 à 100 000 t, 26 de 20 à 50 000 t.

Les 12 entreprises principales assurent les 2/3 (64 %) de la production régionale. Elles sont surtout implantées sur l'axe Rennes-Lamballe-Guingamp-Brest ainsi qu'à Loudéac-Pontivy-Lorient. Elles emploient 3 500 salariés, ont un chiffre d'affaires de 6,2 milliards en 1979. On y trouve des entreprises et coopératives régionales, des entreprises relevant de grands groupes français (Guyomarch-Dreyfus, SODEVA, Glon-Sanders) ainsi que des participations étrangères (Duquesne-Purina, Unilever, Heins).

2 - Sélection-accoupage

La sélection de souches performantes, adaptées à la diversité des demandes et des marchés suppose des moyens techniques et financiers, accessibles à des groupes multinationaux diversifiés dont certaines activités (produits vétérinaires, ex. : Mérieux, céréales, tourteaux...) concernent l'aviculture.

L'Institut Mérieux (34 %), Unigrains (29 %), l'IDI (17 %) et Studler (12 %) ont constitué l'Institut de Sélection Animale (ISA) qui contrôle 60 % du marché, le reste étant tributaire de filiales étrangères, avant tout américaines, pour la poule et plus encore pour la dinde. Les mêmes partenaires (ISA 40 %, Unigrains 22 %, IDI 22 %, Crédit Agricole 10 %, Mérieux 6 %) contrôlent l'ancienne société Studler, devenue la SPPA, premier accoureur de France.

Le nombre des accouvoirs français qui diffusent ces souches est passé de 1516 en 1964 à 481 en 1979, tandis que leur capacité moyenne s'élevait de 30 800 oeufs à 129 200 oeufs. Se maintiennent vraiment les couvoirs de plus de 200 000 oeufs : ils étaient 33 assurant 23 % de la production en 1964, 86 ayant 75 % de la production en 1979, parmi lesquels les grands couvoirs de plus de 500 000 oeufs contrôlent 50 % de la production de poussins et poulettes. Quant aux autres volailles (dindes, canards, pintades), leur nombre demeure stable mais leur production a doublé : 120 couvoirs pour le caneton, 75 pour le dindonneau, 80 pour le pintadeau.

(1) SINQUIN (J. P.), "Evolution et structures actuelles de l'accoupage en France et dans la CEE", Session ITAVI, St Malo, juin 1981.

La Bretagne occupe la première place dans l'accoupage français :

pour les volailles principales, 56 couvoirs représentent 29,8 % de la capacité nationale

pour les dindes, 15 couvoirs représentent 66 % de la capacité nationale

pour les pintades, 9 " " 30,8 % " "

pour les canards, 6 " " 14,3 % " "

- Cette activité est dominée par quelques grands groupes :
- SFPA (Studler) à Morlaix : 11 couvoirs dont 5 en Bretagne ; poudeuses Warren ISA, poulets Vedette, pintadeaux, dindonneaux.
 - GAVM (SOC. Soquet-Amice) à Lanrelas : 8 couvoirs dont 4 en Bretagne ; poussin Vedette et Hublard, dindonneaux Sun Valley.
 - Sté Corlay à Pleyben : 6 couvoirs, dont 2 en Bretagne ; poussins, dindonneaux, pintadeaux, canetons.
 - Boscher à Loudéac

Signalons encore parmi les P.M.E. de l'accoupage :

- Even à St-Gouéno
- Gaigeard à Bruz
- Goasduff à Plabennec
- Goubin à Plouguenast
- Josset à Malestroit
- La Colline à Vern s/Seiche
- Langlois à Lamballe
- St-Michel à Le Sourn (caneton)
- Kerloc à St-Nolff (caneton)
- Le Sayec à Lanester (pintades)

Les progrès techniques imposés par la concurrence étrangère l'instabilité des grands marchés avicoles vont entraîner une restructuration de cette activité d'amont : annexion par une firme spécialisée (ex. : Mérieux), regroupement des accouvoirs moyens, prise de contrôle par les grands exportateurs, soutien public pour sauvegarder l'autonomie de l'approvisionnement .

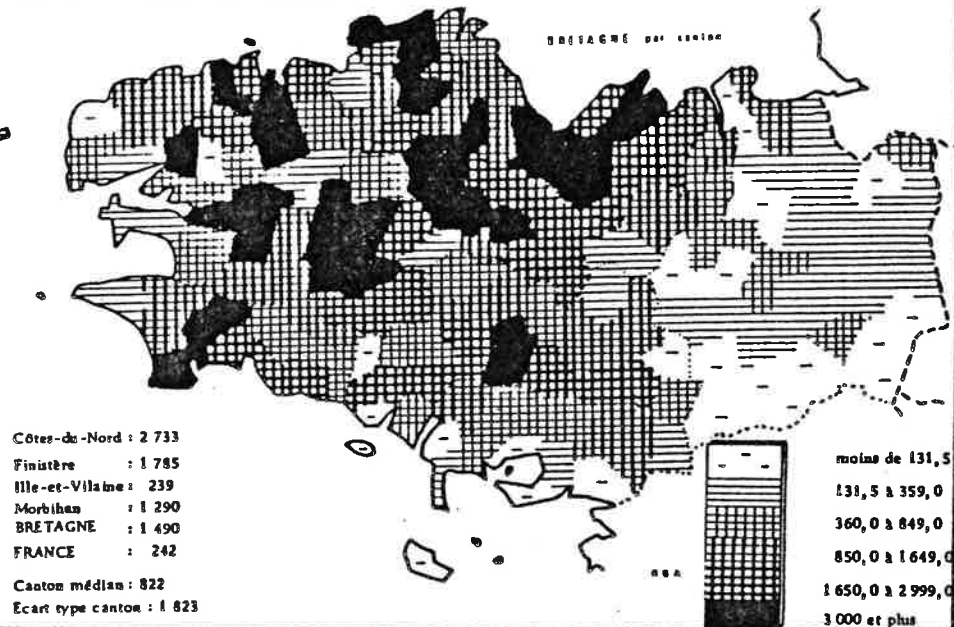
3 - Les élevages avicoles

Toutes les statistiques disponibles dénotent le nouveau bond en avant effectué par l'aviculture bretonne depuis 1978, à la faveur des exportations. La production totale d'oeufs a progressé de 41,4 % ; avec 4,5 milliards d'oeufs, elle représente 29,8 % de la production française. La production des poules de réforme et de coqs s'est accru de 50 % comme celle des dindes et dindons (49,3 %) ; mais celle des poulets a connu un nouveau "boom" (94 %) ; seuls, les canards et pintades ont augmenté plus faiblement.

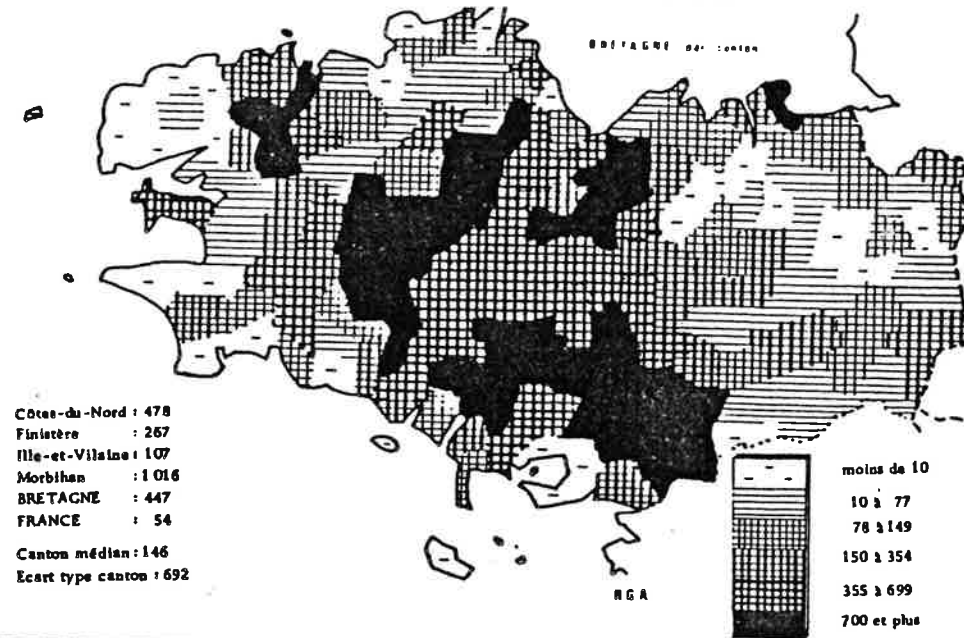
Cheptel avicole présent recensé par le RGA 1979-1980

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France (milliers)
poules-poulettes	13 410 039 48,1 %	7 767 526 27,8 %	1 252 561 4,5 %	5 476 998 19,6 %	27 907 124	71 239
poulets de chair	6 650 459 25,6 %	9 458 386 36,4 %	1 443 861 5,6 %	8 422 289 32,4 %	25 974 995	78 020
dindes-dindons	2 348 649 28 %	1 167 114 13,9 %	563 273 6,7 %	4 309 494 51,4 %	8 388 530	15 910
pintades	932 448 31,7 %	745 956 25,4 %	397 806 13,5 %	864 536 29,4 %	2 904 746	13 623

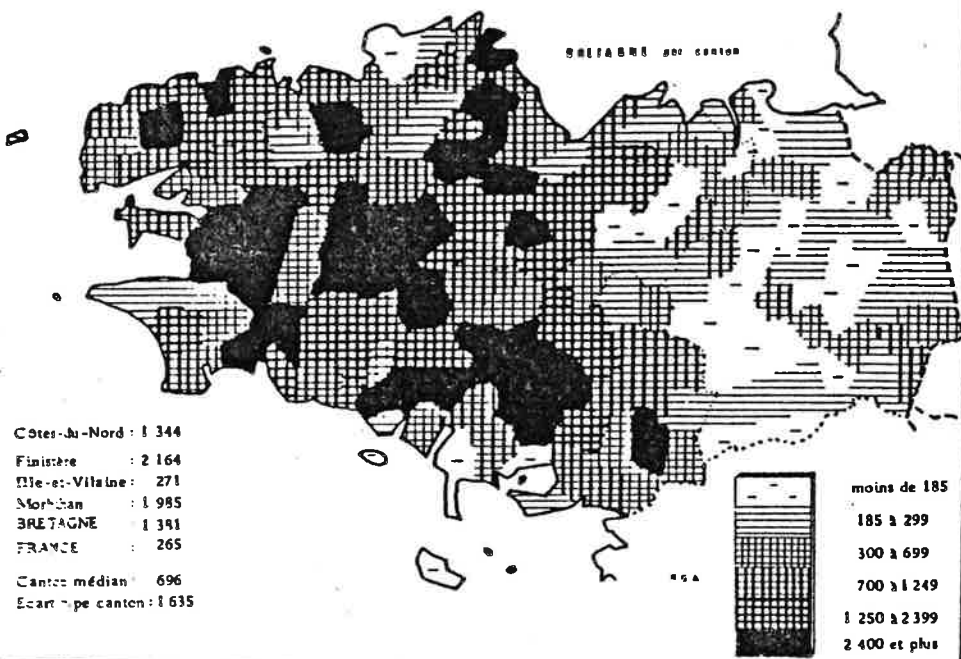
DENSITE DE POULES ET POULETTES POUR 100 HA DE S.A.U., EN 1980



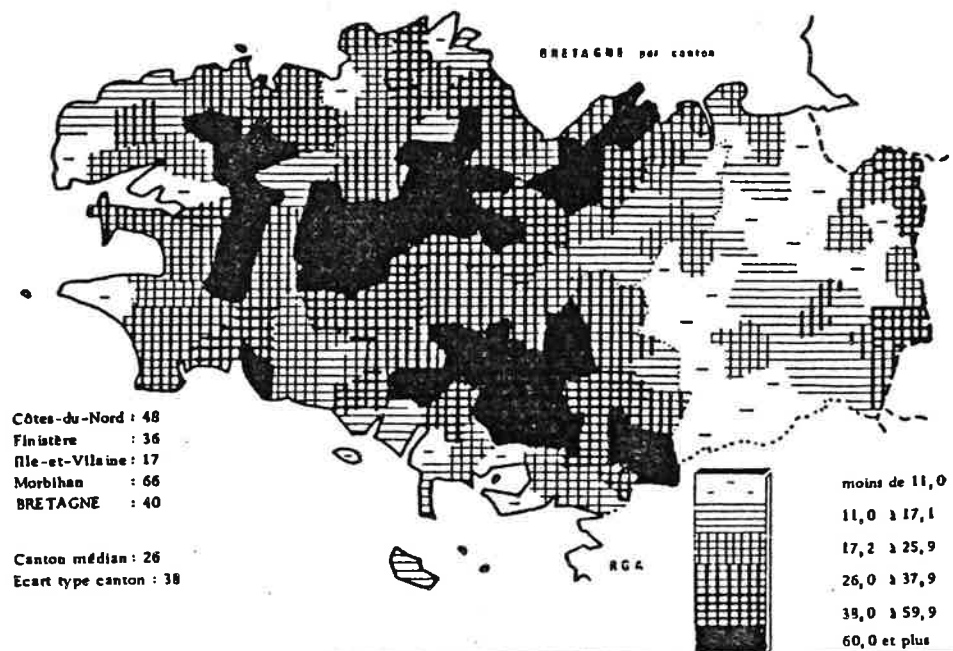
DENSITE DE DINDES POUR 100 HA DE S.A.U., EN 1980



DENSITE DE POULETS POUR 100 HA DE S.A.U., EN 1980



PROPORTION D'EXPLOITATIONS AYANT VENDU AU MOINS 1 000 VOLAILLES OU 10 000 OEUFS POUR 1 000 EXPLOITATIONS, EN 1979



A l'exception de l'Ille-et-Vilaine qui a préféré l'élevage bovin laitier aux productions hors-sol, chacun des 3 autres départements bretons a sa spécialité avicole : les pondeuses dans les Côtes-du-Nord (48,1 %), les poulets de chair dans le Finistère (36,4 %), les dindes dans le Morbihan (51,4 %). De fortes concentrations géographiques, de véritables "bassins avicoles" se sont formés :

le Penthièvre, le Centre Cornouaille, le Trégor pour les oeufs

le Centre Bretagne, le bassin de Chateaulin, les landes de Lanvaux pour les poulets

le Centre Bretagne, le sud du Morbihan pour la dinde.

La concentration des élevages amorcée depuis longtemps, s'est encore amplifiée. Tout distingue la petite production fermière (3,5 % des oeufs, 1,3 % des poulets de chair, 0,4 % des dindes) assurée par plus de 95 % des unités de production et les grands élevages de plus de 10 000 têtes qui assument plus de 85 % de la production régionale. On retiendra surtout que 288 élevages pour les pondeuses, 293 pour les poulets de chair et environ 300 pour les dindes possèdent la moitié des effectifs pour chaque catégorie.

Classes d'effectifs par exploitation en ayant

	- 20	20-99	100-999	1000-4999	5000-9999	10000-24999	25 000 et plus	Total
Poules milliers têtes	655	327	30	416	1 807	10 522	14 150	27 907
nombre d'exploit.	74 350	13 122	117	136	247	702	288	88 962
Poulets de chair m.t.	168	179	87	1 231	2 174	9 252	12 885	25 975
nombre d'exploit.	32 627	6 470	236	441	311	557	293	40 935
dindes milliers têtes	28	6	25	1 226	3 715	2 692	695	8 389
nombre d'exploit.	6 413	206	66	432	517	196	21	7 851

Plus largement, le RGA de 1979-1980 dénombre 4 129 unités intensives dont l'aviculture est l'activité principale, contre 4 999 en 1975. Leur spécialisation s'est encore renforcée : les 1113 élevages qui combinaient la ponte et une ou plusieurs volailles ne sont plus comptabilisées ; les élevages de pondeuses passent de 27,4 % à 33,8 %, de 30,9 % à 38,8 % pour les poulets de chair et de 19,3 % à 27,4 % pour les autres volailles. Dans les élevages avicoles actuels, il n'y a plus place que pour une seule production de grande dimension, exclusivement ou combinées avec d'autres productions non avicoles.

	1975		1980	
ponte : oeufs et volailles démarrées	1 372	27,4	1 396	33,8
poulets de chair	1 548	30,9	1 602	38,8
autres volailles	966	19,3	1 131	27,4
poulets et autres volailles	684	13,6	-	
exploitations mixtes (ponte + volailles)	429	8,7	-	
Total ateliers avicoles	4 999		4 129	

4 - Les activités d'aval (1)

L'augmentation considérable de la production d'oeufs de consommation a suscité la croissance d'entreprises de conditionnement, de valorisation et de vente des oeufs. Pour l'ensemble de la France, les centres de conditionnement sont passés de 4 339 en 1968 à 2 352 en 1979, alors que leur production quadruplait. En Bretagne, 15 centres dépassent 50 millions d'oeufs par an, auxquels s'ajoutent une vingtaine d'autres centres traitant entre 20 et 50 millions d'oeufs ; parmi ceux-ci, certains sont annexés à des élevages indépendants qui conditionnent et vendent eux-mêmes leurs produits. Ces centres ont traité en 1980 3,4 milliards d'oeufs soit 37,4 % des oeufs conditionnés en France ; ils emploient près d'un millier de personnes. Parmi ces centres,

1 dépasse 400 millions d'oeufs : COOPAGRI à Graces-Guingamp

2 traitent entre 200 et 400 millions : l'Urne-Gouessant à Lamballe, la société Caradec à Hénansal.

9 traitent entre 100 et 200 millions, 3 entre 80 et 100 millions. Coopératives et entreprises privées se partagent à égalité les tonnages produits.

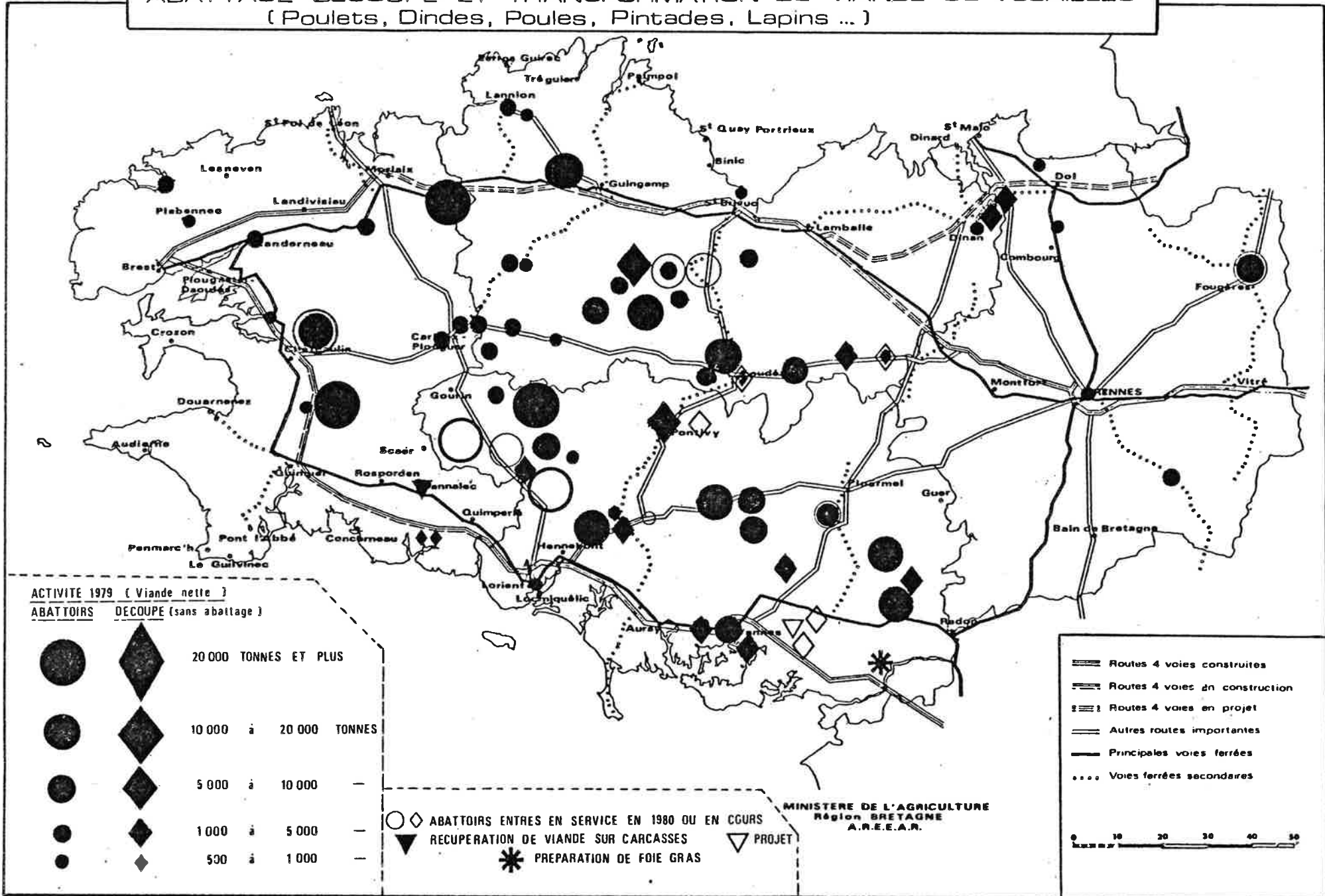
L'augmentation de la consommation française (226 oeufs par habitant en 1977, 248 en 1980) ne suffisent pas à absorber le surplus de production, l'aviculture bretonne s'est tournée vers l'exportation (13 % de la production en 1980), avant tout vers l'Angleterre et les pays du Moyen Orient.

Principaux abattoirs de volailles et découpe

raison sociale	activités				tonnage	% export.	salariés
	poulets	dindes	autres	découpe			
1. Doux Port-Launay	+				102 000	97 %	1 135
2. Tilly Guerlesquin	+				55 000	96 %	480
3. UNACO Briec	+				42 363	97 %	445
4. Bourgoin Corlay		+		+	25 000	30 %	650
5. Bellevue Malansac		+		+	21 000	25 %	1 100
Lerial Locminé		+		+	13 350	34 %	614
UNICOPA Languidic	+	+	+	+	20 000	15 %	530
Duquesne Bignan				+	15 000	20 %	475
Galina Vannes	+			+	25 000	25 %	430
Tuvomon	+			+	12 000	9 %	280
SOCAVI St Nicolas	+						
Pénalan Maël Carhaix	+		+				
Plassart Plounéour M.	+						165
Savel Lannilis	+						
Socavol St-Brandan	+						
Le Clézio Trévé		+					
Simon Le Faouët		+					
Volquin St-Brandan		+					
SOPROSUR St Brandan				+			181
BRIT-AVI Plémet		+		+			220
SOTRAVOL Pontivy				+			

(1) AREEAR, Les IAA Bretagne, 1981.

ABATTAGE DECOUPE ET TRANSFORMATION DE VIANDE DE VOLAILLES (Poulets, Dindes, Poules, Pintades, Lapins ...)



ACTIVITE 1979 (Viande nette)

ABATTOIRS DECOUPE (sans abattage)

		20 000 TONNES ET PLUS
		10 000 à 20 000 TONNES
		5 000 à 10 000
		1 000 à 5 000
		500 à 1 000

○ ◆ ABATTOIRS ENTRES EN SERVICE EN 1980 OU EN COURS

▼ RECOVERY OF MEAT ON CARCASSES

▽ PROJET

* PREPARATION OF FOIE GRAS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Région BRETAGNE
A.R.E.E.A.R.

- Routes 4 voies construites
- Routes 4 voies en construction
- Routes 4 voies en projet
- Autres routes importantes
- Principales voies ferrées
- Voies ferrées secondaires



La Bretagne possède aussi la plus importante casserie d'oeufs d'Europe : la société Delaunay de Ploërmel, filiale de la CECAB, qui pénètre actuellement le marché japonais.

Le secteur de l'abattage et de la découpe est devenu l'une des activités agro-alimentaires les plus importantes de Bretagne. En 1980, la Bretagne a abattu 372 000 t de viande de volaille, soit 41,1 % de l'abattage français : 236 000 t de poulets et coquelets, 21 200 t de poules de réformes et coqs, 107 100 de dindes, 7 300 t de pintades et 300 t de canards et oies. Cette production est réalisée par un réseau complexe d'établissements, où quelques géants de l'exportation cohabitent avec des petites et moyennes entreprises, où certains ne traitent que le poulet ou la dinde alors que d'autres associent abattage et découpe.

Sur 54 abattoirs de plus de 100 t que compte la Bretagne, les 5 plus importants réalisent 46 % du tonnage régional, les 12 plus grands 73 %. L'abattage du poulet est dominé par les grands exportateurs.

- . La Société Doux (abattoirs à Port Launay, Péderneq, Plouray, Châteaulin) dépasse les 100 000 t dont 97 % pour l'exportation.
- . La Société UNACO (Bernard) à Briec. L'association récente Doux-UNACO en fait maintenant le premier groupe mondial.
- . La Société Tilly à Guerlesquin.

De même le marché de la dinde est dominé par

- . les abattoirs de Bellevue ("Père Dodu") du groupe Guyomarch-Dreyfus.
- . la société Lériat à Locminé et Mauron
- . le groupe UNICOPA est le seul ensemble coopératif qui se soit maintenu parmi les grands du marché du poulet et de la dinde.

Derrière ces géants, plusieurs entreprises se maintiennent et se sont récemment développées soit par l'essor d'une seule production, soit par la diversification de leurs activités :

- pour les poulets, une entreprise (Galina-Guyomarch) abat entre 10 000 et 20 000 t, une autre (Socavi-Quéré) entre 5000 et 10 000 t, 5 abattoirs entre 2000 et 4000 t., 8 entre 1000 et 2000 t. et 13 entre 100 et 1000 t.
- pour les poules de réforme : Tuvomon, Socaval, Cougard.
- pour les dindes, des abattoirs travaillent à façon pour des unités de découpe : Le Clézio, Simon, Volquin pour plus de 10 000 t, 6 abattoirs entre 2 000 et 10 000 t.
- pour les pintades, 3 abattoirs traitent entre 1 000 et 2 000 t.

La découpe est l'activité annexe d'abattoirs importants ou la spécialité de quelques établissements. En 1980, on a découpé plus de 85 000 t de dinde dans les grandes unités Bellevue, Lériat, Duquesne, Brit-avi, UNICOPA et dans des unités spécialisées telles que SOPROSUR, SOTRAVOL, SOCADEC, VOLVICO, Houdebine etc. La découpe de poules et poulets est moins développée : environ 40 000 t traitées par Tuvomon, UNICOPA, Galina, Duquesne.

Les produits avicoles représentent, en valeur, la première exportation bretonne, avant les automobiles (14,4 %), la viande fraîche (5,9 %) et le beurre (5,6 %), puisque la viande de volaille et les oeufs constituent en 1980 19,3 % des valeurs régionales exportées, au lieu de 15,5 % pour 1979.

Produits avicoles exportés de Bretagne (1)

	tonnage	% des exportations	valeur en millions F	% valeur
1980 viande volaille	201 860	11,9 %	1 266 643	14,3 %
oeufs	19 771	1,1 %	110 228	1,2
1981 viande volaille	266 009	15,5	1 982 729	17,6 %
oeufs	30 065	1,7	196 608	1,7

En 1979, la Bretagne réalisait 85 % des exportations avicoles françaises Doux, Tilly et UNACO, en assurant près de 80 %.

Une part croissante de ces exportations sort du cadre européen pour gagner les marchés arabes. C'est dire le dynamisme des entreprises bretonnes, mais aussi la fragilité de ces débouchés et la dépendance de la filière avicole désormais tributaire de la politique commerciale de ces exportateurs et de leurs clients

Exportations de viande de volaille de Bretagne vers

	1979	1980	1981
l'Arabie Saoudite	33 267 t	74 841 t	73 907 t
le Yemen du Nord	33 267	38 034	
l'Iran	trafic nul		23 346
le Koweït		6 345	16 813

Quelques pays se partagent le marché mondial des volailles : les USA (332 000 t.), la France (238 000 t.), le Brésil (170 000 t.), les Pays Bas (296 000 t.), la Hongrie (135 000 t.). Pour les USA, il s'agit de la vente du surplus de leurs productions avant tout vers le Moyen Orient, l'Extrême Orient, les Caraïbes. Il en va autrement pour la France qui a délibérément choisi d'exporter avant tout du poulet vers le Moyen Orient et les pays de l'Est ; ses coûts de production sont tributaires des coûts du soja (25 % de l'aliment) qu'elle doit importer. Le Brésil est devenu un concurrent dangereux sur les marchés arabes et soviétiques : il dispose de main d'oeuvre et de matières premières à bon marché ; son gouvernement a sacrifié le marché intérieur à l'exportation pour réduire son endettement. Les Hollandais bien organisés, approvisionnent surtout l'Allemagne Fédérale, mais aussi les pays arabes et soviétiques. Quant aux acheteurs, ils sont surtout en Europe (CEE et pays de l'Est), au Moyen Orient, en Extrême Orient ; plusieurs tentent à l'autonomie de leur consommation avicole. C'est dire le caractère relativement étroit de ces débouchés (2).

(1) Commerce Extérieur de la Région de Bretagne, Statistiques douanières 1980 et 1981.

(2) Données FAO, communiquées par Lettre de SOLAGRAL.

Quel avenir pour l'aviculture bretonne ?

Après une phase de crises et de sélection, l'aviculture bretonne avait connu un équilibre et une croissance régulière, au niveau de ses unités de production comme de ses entreprises d'amont et d'aval : elle progressait régulièrement au rythme de la demande française et européenne. La crise économique, la percée sur les marchés mondiaux ont déstabilisé la filière avicole : les "grands de l'exportation" entraînent désormais toutes les composantes de l'aviculture dans une nouvelle phase de restructuration dont la stabilité et la cohérence n'apparaissent pas encore. Chaque production avicole a ses problèmes spécifiques ; c'est la conjonction de ces difficultés qui explique la gravité de la crise actuelle et l'incertitude des lendemains.

La production de poulets de chair vient donc de connaître une croissance explosive, doublant presque en 3 ans : 149 700 t en 1978, 289 068 t. en 1981, soit 37,25 % de la production française. Les exigences des marchés différencient la production en 4 catégories :

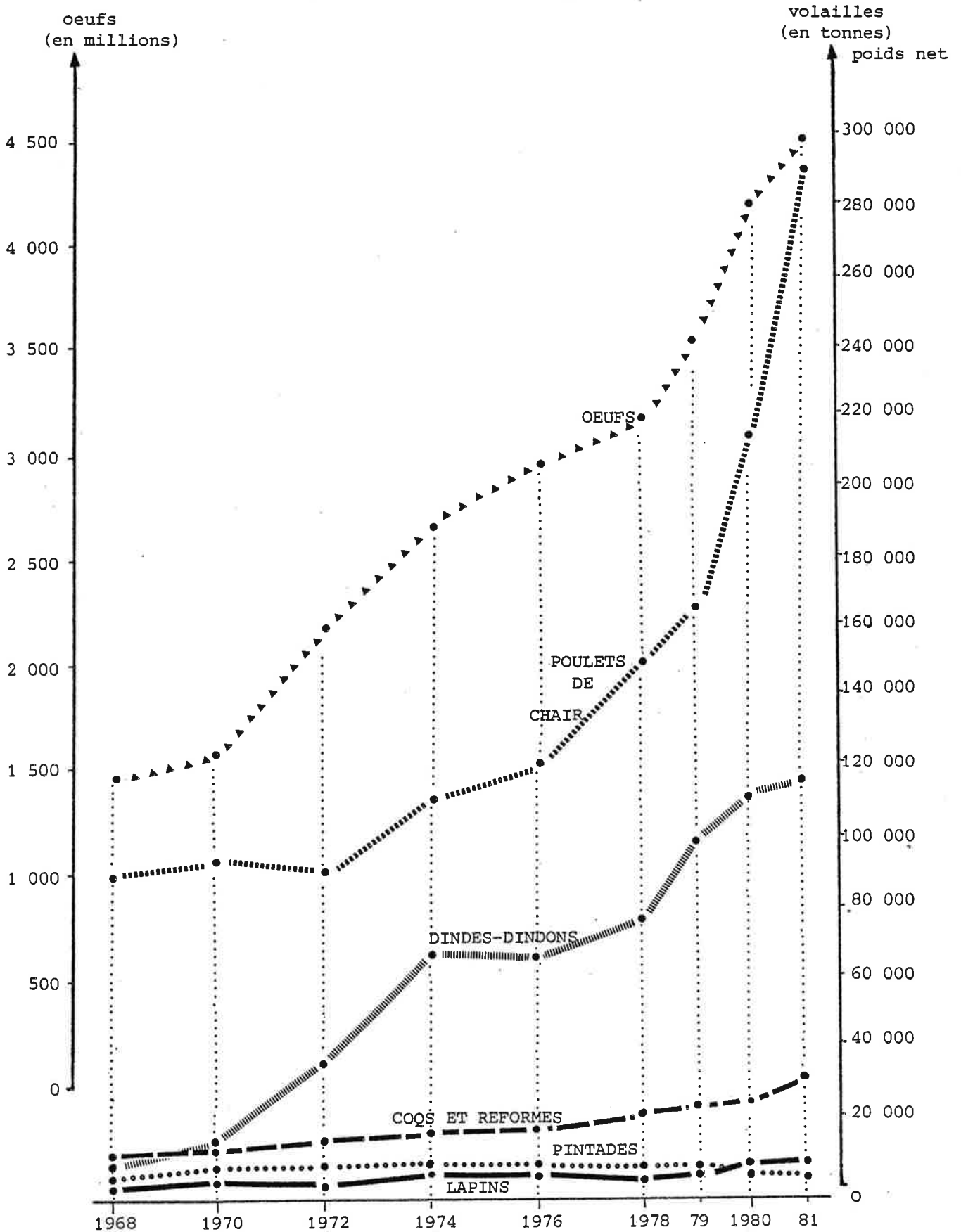
- le poulet label, soumis à des conditions strictes d'élevage et d'alimentation, abattu entre 83 et 93 jours.
- le poulet qualité, élevé en faible densité, abattu à 70 jours.
- le poulet standard, produit déclassé, abattu entre 48 et 53 jours.
- le poulet export, élevé en forte densité et abattu à 42-49 jours.

La Bretagne réalise près de 90 % des 208 000 t de poulets et poules exportées par la France. Les ventes à destination de la CEE ne représentent plus que 5,1 % de ces exportations, qui s'orientent désormais vers l'Arabie Saoudite (79 824 t), les Yémen (40 793 t), les émirats du golfe (24 503 t) et l'URSS (21 150 t). Il faut affronter la fragilité des marchés arabes, la solvabilité du client soviétique, surtout la concurrence vive des américains et de leurs filiales brésiliennes qui disposent de soja et de main-d'oeuvre à bon marché et qui sont condamnées à exporter pour payer leurs dettes ; mais pourront-ils longtemps maintenir le dumping actuel ? Il convient de consolider les positions sur les marchés arabes, de s'ouvrir aux marchés africains solvables, même si ceux-ci amorcent leurs propres élevages. Quant au marché intérieur français proche de la saturation, ne risque-t-il pas d'être perturbé par un repli éventuel des gros exportateurs ?

La production de la dinde a connu une forte croissance, en passant de 78 892 t en 1978 à 117 781 t en 1981, soit 54,7 % de la production française (mais 63,7 % en 1980). La mise en place de grands abattoirs et usines de découpe (Bellevue, La Chaillotine, Lériat...) a multiplié les élevages, et surtout augmenté leurs surfaces. Une part de cette production industrielle est absorbée par le marché intérieur, grâce à de nouveaux produits et productions ; mais pourra-t-on encore augmenter la consommation française en supplantant d'autres viandes ? Comme pour les poulets, place à l'exportation : la France est devenue le 2^e producteur mondial après les USA. La Bretagne réalise environ 55 % des 25 000 t vendues, sous forme de dindes entières ou de découpes, au Bénélux, en RFA, en Angleterre. Mais le marché allemand se développe lentement ; partant de raisons sanitaires, la Grande Bretagne a fermé ses frontières afin de reconstituer sa production intérieure, au mépris des règlements communautaires. De là le marasme provisoire ou durable de cette branche. Quant aux pintades, canards et lapins, ils occupent encore une faible place dans l'économie bretonne malgré leur essor récent.

Evolution en BRETAGNE

- de la production d'oeufs de poule
- de la production de volailles pour la vente



Source : SCEES.

Evolution de la production de volailles pour la vente (tonnes) (poids net)

	BRETAGNE						FRANCE							
	indices	poulets de chair	coqs et réformes	indices	dindes-dindons	pintades	lapins	indices	poulets de chair	réforme	indices	dindes	pintades	lapins
1968	100	90 840,0	11 235,0	100	8 665,5	3 374,8	2 988	100	322 949,2	57 640,6	100	22 532,0	12 485,9	105 531,0
1970	105	95 820	12 455,5	169	14 646,3	7 546,0	3 333,0	105	339 644,4	60 286,9	147	33 184,8	18 321,8	103 226,3
1972	104	94 117,5	15 053,2	439	38 030,0	8 335,0	3 197,5	110	355 586,6	55 818,6	321	72 381,1	24 525,3	115 268,2
1974	124	112 917,4	16 497,5	594	69 943,4	8 723,6	5 066,0	127	409 267,1	58 849,3	489	110 254,5	28 247,5	118 576,6
1976	134	122 105,6	17 435,0	775	67 174,8	8 299,5	5 497,6	135	437 285,4	58 685,0	507	114 339,6	32 164,1	100 274,5
1978	165	149 700,0	22 568,0	910	78 892,0	7 862,2	5 016,3	153	493 525,0	64 683,3	594	133 859,5	32 252,0	95 310,4
1979	184	167 610,0	23 930,0	1142	99 012,0	8 126,0	6 683,0	162	523 520,8	66 500,5	731	164 687,4	35 205,9	97 531,7
1980	237	215 701,0	25 034,0	1300	112 618,0	8 110,0	8 774,9	180	580 140,8	67 404,5	785	176 784,2	36 321,1	92 780,5
1981	318	289 068,0	33 856,0	1359	117 781,0	8 326,0	9 850,0	240	775 900	126 200	965	217 500	45 600	

Evolution de la production d'oeufs de poules (en millions) (tous oeufs y compris oeufs de reproduction)

	BRETAGNE					FRANCE		
	production fermière	production intensive	indices	Total Bretagne	indices	Total France	production fermière	production intensive
1968	222,2	1 256,6	100	1 478,8	100	10 034,4	4 608,0	5 426,4
1970	312,9	1 350,5	108	1 663,4	112	10 149,3	4 344,5	5 782,5
1972	231,6	2 016,1	161	2 247,7	152	10 400,4	3 945,3	6 455,1
1974	246,4	2 513,3	200	2 777,7	188	11 490,9	3 902,8	7 588,1
1976	243,3	2 729,1	217	2 972,4	201	11 636,0	3 664,6	7 971,4
1978	206,9	2 992,3	238	3 199,2	216	11 977,6	3 515,7	8 461,9
1979	213,2	3 414,5	272	3 627,7	245	12 519,6	3 472,8	9 046,8
1980	187,5	4 061,1	323	4 248,6	287	13 109,3	3 024,3	10 085,0
1981	216	4 308,7	343	4 524,7	306	15 170,0	3 810,0	10 470,0

La production d'oeufs a connu une croissance soutenue : la Bretagne a produit 3,2 milliards d'oeufs en 1978, 4,5 milliards en 1981, soit 29,8 % de la production nationale. La part des élevages fermiers est infime en Bretagne (4,8 %), tandis qu'elle représente 25 % de la production française. La consommation nationale n'augmentant que légèrement (+ 3 % par an), il faut là aussi conquérir les marchés étrangers l'Angleterre, la RFA, l'Algérie, le Moyen Orient, où s'exerce la forte concurrence des Pays-Bas, des USA. Des marchés arabes, qui avaient suscité de grands espoirs se sont arrêtés pour des raisons politiques ; l'Angleterre a fermé ses frontières ; la production fermière a repris. De là, l'effondrement du prix de l'oeuf et la grave crise de ces élevages moyens souvent indépendants. Leur survie dépend de la reprise des exportations, de l'ouverture de nouveaux débouchés, notamment vers l'Asie du Sud Est et le Japon. Cependant, le commerce des oeufs ne représente que 2 % de la production et de la consommation mondiales : chaque pays tend à l'autosuffisance rendant faibles les échanges. On prévoit cependant une augmentation de la demande des pays en voie de développement solvables et de la consommation d'oeufs par les pays développés atteints par la crise.

Les grandes incertitudes des marchés internationaux, les investissements énormes qu'exigent ces exportations au niveau des industries d'aval comme au plan de la production appellent une restructuration d'ensemble de l'économie avicole. Se fera-t-elle sous le contrôle des quelques grands de la branche ou au contraire par une organisation interprofessionnelle ayant l'appui des pouvoirs publics ? Saura-t-on entreprendre cette normalisation avant qu'il ne soit trop tard pour la plupart des élevages et des PME de l'aviculture ?



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

sur l'aviculture :

- SAUNIER (P.) et SCHALLER (B)

- . L'aviculture française 20 ans après. Paris INRA 1978, 347 p. pol.
- . Les déterminants de la concentration dans les secteurs agro-alimentaires : le cas de la filière volailles de chair. Paris INRA, fév. 1982, 112 p.
- . "La maîtrise du développement de nos productions hors-sol"
Conseil Economique et Social. J.O. 18 Juin 1981.

sur l'aviculture bretonne :

- LE RHUN "Aviculture et Capitalisme en Bretagne"
in l'Agriculture en Bretagne. Ar Falz, avril 1976
- LAMARCHE (H) - La pénétration du capitalisme dans la paysannerie morbihannaise.
Université Paris I, 1974, 415 p.
- NANA (J.C.) - Analyse économique et gestion d'une filière agro-alimentaire :
la production industrielle du poulet de chair.
Rennes Sc. Econ. 1981, 337 p.

RESTRUCTURATION EN AVICULTURE

L'aviculture connaît une crise encore plus grave que les précédentes : elle ne concerne pas seulement les élevages, mais l'ensemble de la filière ; à travers la solution qui sera trouvée se dessine une nouvelle étape pour cette branche particulière, peut-être un certain modèle de développement agricole. Dans ce climat d'effervescence et d'inquiétude, chacun cherche à préserver ses intérêts et ses chances, se ménage des alliances. Le changement de politique et la décentralisation offrent de nouvelles possibilités.

Depuis le printemps 1982, une petite région de Bretagne intérieure, le Mené, vit fortement ces sollicitations et ces rapports de forces. Le projet d'accouvoir industriel de Langourla, ses liens avec les difficultés de l'abattoir Britavi, les remous que suscitent ces affaires sont particulièrement révélateurs du jeu et des enjeux des acteurs économiques et politiques affrontés à ce défi. Après avoir présenté très rapidement les deux entreprises concernées dans le Mené, on établira une chronologie aussi objective que possible du débat, avant d'analyser le comportement des acteurs, les moyens qu'ils déploient pour parvenir à leurs fins.

A. LES ENTREPRISES CONCERNEES

- . Le groupe avicole du Vieux Manoir (GAVM)
- . La société BRITAVI.

Le Groupe Avicole du Vieux Manoir (GAVM)

Le GAVM est une société familiale qui a grandi au rythme de l'aviculture bretonne ; fondée par Mr Soquet, elle est maintenant dirigée par son gendre, Mr Jean Claude Amice, jeune et brillant P.D.G. Son siège social est à Lanrelas et son capital de 2 858 000 F.

Le GAVM est composé de deux sociétés mères, de filiales et a des participations, majoritaires ou non, en plusieurs sociétés :

- la S.A. Soquet Amice Le Tynevez spécialisée dans le poussin de chair et la poulette de ponte, avant tout la souche Warren et Vedette.
- la S.A. France Dinde diffusant la souche Sun Valley.

Le GAVM a voulu surtout consolider son implantation nationale assurer son indépendance en amont et aval, assurer la diversification des productions pour réduire les risques.

Le GAVM participe dans de nombreuses sociétés avicoles :

- la société d'accoupage AGRAF (La Harmoye) en liaison avec les grands abattoirs exportateurs Doux, UNACO, Tilly.
- des sociétés de découpe et de transformation de dindes, dont la SA SOPROSUR à Quintin en collaboration avec le groupe d'aliment du bétail UFAC-Pieto, la SA Britavi dans le Mené avec plusieurs coopératives agricoles et accouveurs.
- diverses sociétés de services et de moyens (informatique, transports, matériel, commercialisation).

Le GAVM compte 8 couvoirs spécialisés : Lanrelas et le Haut Corlay dans les Côtes-du-Nord, Saint Méen le Grand et Vern-sur-Seiche en Ille-et-Vilaine, Méral dans la Mayenne, Romilly dans l'Eure, Theilley dans le Loir et Cher, Charolles en Saône-et-Loire. Chaque responsable régional jouit d'une grande autonomie dans la gestion de son couvoir et de sa clientèle.

En quelques années, le GAVM est devenu le 2^e accouveur français après Mérieux. Son chiffre d'affaires, ses emplois, ses productions ont connu une croissance remarquable.

chiffre d'affaires : 4 millions F en 1967-68, 80 millions en 1977-78

200 millions en 1980.

personnel : 23 employés en 1967, 400 en 1982 + 150 éleveurs.

productions en 1982 :

poussins de chair	: 50 000 000, 15 % du marché français
poulettes	: 14 000 000, 25 % du marché français
dindonneaux	: 10 000 000, 20 % du marché français
oeufs embryonnés	: 10 000 000.

Le projet de couvoir à Langourla

Face à l'accroissement considérable des exportations, le GAVM a dû recourir à des prestations externes (354 000 poussins par an en 1979, 16 600 000 en 1982). Afin de restructurer cette production, d'améliorer la productivité et la qualité et de réduire le prix de revient unitaire, le Groupe a besoin d'un couvoir très moderne de 1 000 000 poussins par semaine dont la mise en service s'échelonne de 1983 à 1985 et supposerait 50 bâtiments d'approvisionnement.

- l'immobilier (aménagement de la zone, construction de l'accouvoir et des équipements) est pris en charge par la commune de Langourla et cédé au GAVM sous forme de location-vente. La commune emprunte à cet effet 15 000 000 F pour lequel elle demande la garantie du département et du Syndicat Mixte du Mené.

- l'achat des incubateurs et autres matériels est à la charge du Groupe
Montant : 10 600 000 F.

- prévisions d'emplois : 30 en 1983 + 20 en 1984 + 50 élevages.

La Société BRITAVI.

La Société BRITAVI est née non d'un projet cohérent, mais d'une juxtaposition et d'une succession d'infortunes, de coopératives et de sociétés privées condamnées à s'entendre pour recouvrer les créances et faire valoir les sommes qu'elles ont dû engager dans des abattoirs qu'elles approvisionnaient.

BRITAVI regroupe 3 établissements différents :

- VOLRIDOR, abattoir à Plémet : mis en liquidation en février 1981, racheté par des accouveurs et Centravi, auxquels viennent s'adjoindre plusieurs coopératives agricoles pour constituer la Société nouvelle BRITAVI.
- SOCADEC, centre de découpe à Lanvallay, mis en liquidation en juin 1981 et supporté par BRITAVI.
- CENTRAVI, centre de découpe de dindes à Trémorrel, société indépendante créée par M. Lebreton qui devient président de Britavi, après absorption de son abattoir et de sa société.

La Société Anonyme, née de ces reprises et absorptions, a le capital suivant :

Coopératives : SICA-CAF	580 000 F	14,78 %
Gouessant	580 000	14,78
Argoat	290 000	7,39
Broons	290 000	7,39
CAR Rennes	135 000	3,44
CACB Loudéac	100 000	2,55

Autres actionnaires :

SDR de Bretagne	250 000	6,37
SA Le Helloco	447 500	11,40
GAVM	650 000	16,56
Et. Hinault	150 000	3,82
F. Lebreton	452 000	11,53

En août 1982, les coopératives deviennent largement majoritaires par de nouveaux efforts et compensation de créances.

La Société BRITAVI possède :

- l'usine du Ridor à Plémet (160 personnes)
abattage : 300 t de dindes par semaine
découpe et conditionnement : 140 t par semaine
carcasses congelées : 1500 t par an.
- l'usine de Trémorrel (Centravi)
découpe et conditionnement : 55 t de dindes + 4 t de canards par semaine.
- les services administratifs et commerciaux à Plémet (15 personnes).

B. CHRONOLOGIE D'UN DEBAT

novembre 1981

Pour faire face au doublement attendu de la production de volailles, le GAVM formule le projet d'implanter à Langourla un complexe d'accoupage de 1 million de poussins par semaine. Cela suppose un accouvoir employant 50 salariés (coût : 25 millions F), environ 80 élevages avicoles, dans un rayon inférieur à 20 km, pour l'approvisionnement en oeufs à couvrir. Le GAVM demande à bénéficier pour le couvoir de la formule location vente ou autre près de la commune, du SIVOM ou de toute autre structure. Le choix de Langourla est motivé par la proximité du siège de l'entreprise (Lanrelas), les liens d'amitié et de gratitude de M. Amice envers M. Albert, les relations communes et les appuis attendus du maire de Langourla.

Par lettre du 9 novembre, le maire de Langourla demande à plusieurs personnalités de lui *"indiquer les personnes qui, à l'échelon du chef de l'Etat, du Premier Ministre et du Ministre de l'Agriculture pourraient m'apporter l'aide nécessaire pour mettre sur pied cette importante réalisation... qui sauverait le Mené, partie de la Bretagne intérieure, et, par là-même, la commune de Langourla"*.

Durant l'hiver 1981 et au début de 1982, des contacts sont amorcés entre le GAVM et le maire de Langourla d'une part, le Comité d'Expansion Economique et le Conseil Général des Côtes-du-Nord d'autre part, ainsi que près de cabinets ministériels. Suite à un échange de correspondances, une lettre du maire de Langourla, le 29 mars 1982, à M. Ch. Josselin, président du Conseil Général des Côtes-du-Nord, confirme que la commune *"envisage de prendre en charge la partie immobilière qui représente environ 15 millions F hors taxes. Pour ce faire, elle sollicite l'aval de la collectivité départementale sans lequel le financement ne pourra être obtenu"*. Le dossier insiste sur le dynamisme de l'entreprise et sa position dans la branche, sur l'indépendance garantie aux éleveurs, la création de 50 emplois, l'appui des coopératives agricoles.

Entre-temps le 8 mars, plusieurs directeurs de coopératives agricoles, impliquées dans le groupe BRITAVI (Gouessant, Val de Rance, Broons, Argoat, la Paysanne) sollicitent l'attention du Ministre de l'Agriculture sur l'*"intérêt économique du complexe de Langourla tant pour l'aviculture bretonne, le développement agricole du département que pour l'emploi sur ce secteur"*. Un large usage est fait de cette lettre près du Conseil Général et des pouvoirs publics, à l'insu des présidents et des coopératives.

Le 19 avril, une lettre de Madame Cresson, ministre de l'Agriculture, regrette de ne pouvoir accorder par dérogation la prime d'orientation agricole (POA) mais, en compensation, envisage d'accorder une aide pour l'équipement de la zone d'accueil, qui se traduira par une subvention de 400 000 F ouvrant la possibilité d'emprunts à taux bonifiés, près du Crédit Agricole. La DDA instruit le dossier à cet effet, qui est approuvé le 7 mai par le Conseil Municipal de Langourla.

Le 7 mai à la fin de la réunion du Syndicat Mixte du Mené, alors que plusieurs élus ont déjà quitté la salle, le maire de Langourla fait état d'un projet d'accouvoir industriel à Langourla et de sa demande

de garantie d'emprunt adressée au Conseil Général. Un avis favorable du Conseil Syndical, affirmant l'intérêt de ce projet pour le Mené, est émis sans délibération, étant précisé que la commune de Langourla ne sollicite pas la caution financière ni la grille de solidarité des communes du Mené. "La caution demandée au département dépasse largement les ressources du Mené". Une partie des élus et la délibération du Comité Syndical interpréteront ce soutien comme une "participation éventuelle dans le cadre de la garantie intercommunale".

juin 1982

Le projet de Langourla est examiné par la Commission de développement économique et soumis avec avis favorable au Conseil Général en sa séance du 6 juin. Le rapporteur est B. Sohier, président du Syndicat Mixte du Mené. "Les arguments positifs en faveur de la réalisation de ce projet ne manquaient pas, les uns d'ordre économique et d'aménagement du territoire départemental, les autres d'ordre financier... Cet accouvoir représente la création directe de 50 emplois qui se cumule avec 40 bâtiments d'élevage "indépendants". Elle répond au souhait des communes du syndicat mixte du Mené, lequel est également partie prenante pour la garantie de l'emprunt sollicité par Langourla. Arguments d'ordre financier : la participation de la commune (aménagement du terrain avec subventions du Ministère de l'Agriculture), situation saine de l'entreprise devant s'implanter, possibilité à moyen terme des marchés nationaux et internationaux de l'aviculture.

Face à ces éléments qu'ils ne contestaient pas, un certain nombre de conseillers ont cependant manifesté la crainte qu'une décision favorable dans cette affaire ne crée un précédent et ne serve de référence, que l'implantation de ce complexe d'accoupage constitue d'autre part une menace pour les petits éleveurs des environs et enfin que l'intervention des collectivités locales ne tende à démobiliser l'action des organismes de crédit.

Il aura fallu toute la persuasion de M. Sohier, rapporteur d'un dossier solide pour mettre en lumière l'opportunité économique et sociale du projet, sa localisation indiscutable, le partage équitable des risques et les atouts réels de l'opération. Le Conseil débatta longtemps de la répartition des risques entre le département et le syndicat mixte du Mené, compte tenu des capacités contributives locales ou syndicales et de l'inévitable point de référence pour des opérations ultérieures analogues. Le Conseil optera finalement pour la base de répartition suivante : un tiers pour le Syndicat Mixte et deux tiers pour le département, en ajoutant le souhait d'être informé du contenu des contrats établis avec les éleveurs par la société du GAVM. Par 40 voix et 3 abstentions, le dossier est largement adopté" (Ouest-France, 7 juin).

Cette décision du Conseil Général suscite rapidement plusieurs réunions, déclarations de partenaires concernés par cette affaire.

- Le Syndicat des Travailleurs Paysans du canton de Collinée s'oppose au projet et demande aux maires du Mené de ne pas cautionner ce projet "tout aussi dangereux pour notre région en matière d'emploi qu'en risques financiers pour les communes apportant leur caution, que pour les pays du Tiers Monde... La production est autosuffisante voire excédentaire au niveau européen... Ce système de production se fait par une organisation du pillage du Tiers Monde... Cette caution représente environ 100 millions d'A.F. de capital investi par emploi créé. L'immense majorité des exploi-

tations agricoles du Mené où doivent vivre deux travailleurs est loin de ces normes tant en capital investi qu'en productions réalisées... Apporter cette caution financière, c'est précipiter l'élimination du pays du Mené" (Ouest-France, 29 juin). Et de demander une entrevue au Syndicat Mixte.

- Le Groupement des accoueurs bretons proteste près du président du Conseil Général contre cette décision prise "sans consulter la profession et sans tenir compte d'une conjoncture très défavorable". Il y a surproduction, des dépôts de bilan. Cette caution du Conseil Général fausse la concurrence, aura de graves conséquences pour les autres accouvoirs, entraînera de nombreuses suppressions d'emplois, favorise la concentration et provoque des risques sanitaires importants, crée un précédent (Ouest-France 1 juillet).

- A son tour, le groupe Tiers-Monde du Mené s'élève contre le projet et son cautionnement : l'intégrateur impose des conditions de travail, un revenu rendant fragile la situation des éleveurs. "Les exportations massives de soja se développent dans le Tiers Monde au détriment des cultures vivrières, alors que des milliers de personnes meurent de faim dans ces pays. Le poulet exporté est de qualité médiocre et modifie considérablement les habitudes alimentaires, rendant les populations du Tiers-Monde encore plus dépendantes... Que le désir d'un développement global, plus autonome et plus solidaire, souvent entendu dans le Mené rentre davantage dans les faits et qu'élus, organisations et associations concernées réfléchissent à un véritable projet de développement du Mené..., en mettant davantage en faveur les ressources locales et en étant moins dépendant de l'extérieur et notamment du Tiers Monde" (Ouest-France, 6 juillet).

Le 8 juillet, le Comité de Développement Agricole du Mené consulte la Chambre d'Agriculture, la FDSEA, le CDJA, le MODEF, le Syndicat des Travailleurs Paysans.

Le 13 juillet, le bureau du Syndicat Mixte du Mené (6 membres) et un représentant du président du Conseil Général reçoivent à St Gilles du Mené plusieurs délégations :

- le groupement des accoueurs bretons : surproduction, ne pas favoriser un accouvoir au détriment des autres ; affaire démesurée et dangereuse pour le Mené ;
 - le syndicat des Travailleurs Paysans : production et marchés à très hauts risques, concentration accélérée ; on pourrait créer plus d'emplois à moindres frais. Si le projet aboutit, des garanties devront être assurées aux éleveurs ;
 - le Comité de Développement Agricole : devant les incertitudes de l'avi-culture et les risques encourus par les éleveurs, il faut surseoir à la décision, élaborer un contrat-type entre accoueur et éleveur ;
 - le GAVM : face à une concentration irréversible, assurer l'indépendance du groupe en diversifiant la production et les débouchés, en améliorant les techniques pour s'imposer sur les marchés. "Une fois de plus, nous allons surmonter la crise et nous aurons des beaux jours durant 15 ans. Si l'accouvoir ne se fait pas à Langourla, il se réalisera ailleurs".
- Le compte-rendu de ces entretiens est adressé à tous les membres du Syndicat Mixte.

Le 23 juillet, la réunion du Syndicat Mixte du Mené voit s'affronter clairement deux positions :

- des élus de tendance socialiste (Mme Darcel, P. Houée, C. Lebreton, A. Le Mounier) et le maire de St Gouéno sont défavorables au cautionnement. Le projet présente plus de risques que d'avantages, n'est pas à la mesure et dans la ligne du développement du Mené : fuite en avant dans une branche en crise, concentration et domination de l'agriculture, caution à l'entreprise la plus forte, risque de chômage, d'endettement, de cas difficiles. Mieux vaut aider une agriculture plus solide, plus solidaire, mieux enracinée ;
- d'autres élus, autour du président Sohier et du maire de Langourla, défendent le projet déjà approuvé par le Conseil Général : une entreprise solide qui offre toutes les garanties possibles pour les éleveurs, les communes, la région, un moyen de prouver la solidarité du Mené et de relancer les petites communes.

Par 12 voix contre 9, le Comité syndical décide ne pas accorder la garantie du Syndicat Mixte.

Ce refus du cautionnement suscite de vives réactions de ses partisans et des pressions pour amener le Syndicat Mixte à revoir sa position.

- Dans l'Echo de Langourla, le maire exprime sa colère, son amertume, s'en prend, personnellement, au maire de St Gilles accusé d'avoir lancé une "torpille dévastatrice" pour couler le projet de Langourla. *"Toutes nos espérances, tous nos projets d'un avenir meilleur pour Langourla anéantis d'un seul coup ! La solidarité du Mené éclatée... la première tentative de création d'emplois par une entreprise sérieuse, solide, (ayant l'appui de toutes les autorités compétentes) refusée par certains élus du Mené qui n'ont pas compris qu'on ne crée pas des emplois avec des bons sentiments et des rêves..."*. Et le maire de Langourla d'annoncer sa détermination et son intention de recourir devant le Tribunal administratif pour faire annuler la décision.

Le Conseil Municipal de Langourla appuie l'appel à la population lancé par le maire, proteste contre la *"façon scandaleuse dont certains élus qui se disent les défenseurs du Mené ne font que précipiter sa lente agonie alors que tant d'autres oeuvrent sans cesse à son développement"* (délibération du 30 juillet). Des artisans et commerçants de Langourla et Collinée, l'Entente Commerciale de la Rance expriment aussi *"leur indignation et leur colère devant le refus du syndicat mixte"* et s'en prennent à celui qui le premier a lancé le slogan *"le Mené ne veut pas mourir"* et qui a *"été le premier à saboter et à détruire l'espoir que ce projet a fait naître"*.

De son côté, le GAVM se désengage de l'entreprise Britavi dans laquelle il a des parts et créances, ce qui rend probable le dépôt de bilan dans les jours suivants et le licenciement de 240 salariés que l'entreprise emploie dans ses abattoirs de Plémet et de Trémoré. Le préfet, le président du Conseil Général, plusieurs membres du Syndicat Mixte du Mené interviennent auprès des coopératives adhérentes et de M. Amice pour surseoir à cette décision. Pour ce dernier, l'alternative est claire : la caution du Mené au projet de Langourla ou la fermeture de Britavi.

La menace du recours devant le Tribunal administratif (plusieurs participants à la décision du 23 juillet n'avaient pas de pouvoir écrit), des démarches des maires de Langourla, St Vran et Plémet et la menace pesant sur Britavi amènent le président Sohier à convoquer

le Comité syndical le 31 juillet. Celui-ci se déroule à St Gilles, dans une ambiance tendue, en présence d'une centaine de manifestants venus de Langourla. Deux propositions sont soumises au vote :

- l'une lie l'affaire Britavi et le projet d'accouvoir : accorder la garantie intercommunale à Langourla, c'est débloquent la situation à Britavi ; la refuser ou attendre, c'est condamner Britavi au dépôt de bilan.
- l'autre s'élève contre un "chantage inadmissible", demande aux actionnaires de Britavi d'assurer la pérennité de l'entreprise en respectant leurs engagements, dissocie le problème Britavi de la demande de garantie de Langourla, demande une concertation entre le Conseil Général, le Syndicat Mixte et les parties concernées sur les conditions exigées avant toute caution. Cette proposition de délai l'emporte par 10 voix contre 9 et 1 vote blanc.

Alors commencent une série de rencontres et d'interventions départementales pour débloquent l'une et l'autre affaire. Le 2 août, à la préfecture des Côtes-du-Nord, un accord entre les actionnaires évite la fermeture de Britavi : les coopératives (et la société Le Helloco) augmentent leur apport et deviennent largement majoritaires ; le GAVM accepte un règlement étalé de ses créances et lève la saisie des comptes. Un nouveau directeur est nommé à Plémet : s'agit-il d'un rétablissement ou d'un sursis pour Britavi ?

Le 6 août et le 13 août, sous la présidence de M. Boizard, vice-président du Conseil Général, des séances de travail réunissent des conseillers généraux, des représentants du Syndicat Mixte du Mené, du groupe GAVM, de la Chambre d'Agriculture et des différents syndicats agricoles. La première rencontre permet aux uns et aux autres de faire connaître leurs positions ; la seconde avance l'idée de 2 contrats (multiplicateurs, façonniers) et le projet d'un groupement de producteurs. Ces négociations s'achèveront le 31 août par un contrat-type de fourniture diffusé par la Chambre d'Agriculture.

De son côté, le 12 août, le bureau du Syndicat Mixte rencontre M. Amice et ses collaborateurs pour trouver réponse à plusieurs questions et conditions posées : embauche du personnel salarié, implantation des poulaillers dans le Mené, appel à des entreprises locales, contribution financière (qui ne doit pas s'appeler taxe professionnelle) aux collectivités du Mené, contrat-type, atc...

Durant le mois d'août, les prises de position et les pressions continuent de s'exprimer. Le Groupement des accouveurs bretons reproche au maire de Langourla de n'avoir "pris aucun contact avec la profession", de faire cautionner l'une des entreprises les plus importantes de France au détriment des autres, alors que la branche traverse une crise très grave (Ouest-France 6 août). Les Travailleurs Paysans confirment leur désaccord de fond ; la CFDT dénonce le chantage à l'emploi tandis que la Chambre d'Agriculture reste dans un silence prudent : "que le Conseil Général accepte de cautionner le projet, ce n'est pas notre affaire. Ce qui nous intéresse, c'est de négocier un bon contrat pour les éleveurs appelés à travailler avec le couvoir" (Ouest-France, 7 août). Le Syndicat Travailleurs Paysans, le Syndicat CFDT de l'agro-alimentaire, le groupe Tiers-Monde du Mené adressent une lettre collective à tous les conseillers municipaux du Mené, dénonçant les graves conséquences de ce projet pour l'agriculture, les collectivités, la région.

A la veille d'une nouvelle réunion du Syndicat Mixte, un article de Ouest-France, le 2 septembre, fait le point du dossier, essaie de situer les avantages et inconvénients du projet, exprime les premières réticences de la FDSEA. Cet article provoque dès le lendemain une réponse technique de la Société Amice et une vive réfutation du maire de Langourla.

En effet, les grandes organisations agricoles départementales sortent peu à peu de leur réserve et de leurs vacances. La première, la Fédération départementale de la coopération agricole exprime son opposition au cautionnement d'une seule entreprise. Interrogés par deux membres du bureau du Syndicat Mixte, les présidents de la Chambre d'Agriculture et de la FDSEA font connaître leur position. Ils n'ont été consultés jusqu'ici que sur les contrats de multiplicateurs, non sur le projet lui-même. La crise sans précédent que traverse l'aviculture, les conséquences de la concentration sur les exploitations... invitent *"à surseoir à cette réalisation pour mieux procéder à l'inventaire de ce qui existe et peut-être du potentiel supplémentaire à promouvoir sans risques... Le temps est sûrement venu pour tous les partenaires de la filière de faire le point et de marquer une pose nécessaire avant toute relance non contrôlée"*. Le président de la Chambre d'Agriculture *"souhaite que l'on puisse surseoir à toute réalisation tant qu'une discussion de fond engageant tous les partenaires n'ait eu lieu et se déclare personnellement opposé au principe du cautionnement, tout au moins dans la forme où il a été proposé"* (lettre du 26 août). Dans une réponse plus technique, le président de la FDSEA aboutit à la même conclusion (lettre du 1er septembre). Quant à la Caisse Régionale du Crédit Agricole, elle refuse d'intervenir. *"Il n'appartient pas au Crédit Agricole de se prononcer a priori à partir d'un débat engagé entre les partenaires économiques en présence et les élus locaux concernés... Quant au principe du cautionnement des crédits par les collectivités locales sollicitées, le Crédit Agricole ne peut vous apporter une réponse sur un problème de gestion qui, à notre sens, est du ressort des élus concernés et des autorités de tutelle compétente"* (lettre du 26 août).

Le 3 septembre, le Syndicat Mixte se réunit à nouveau à St Gilles, dûment informé et mandaté. Monsieur Amice et ses adjoints, invités par le président Sohier, apportent quelques précisions apaisantes. Les positions des uns et des autres sont connues. Une dernière alternative est proposée : ou garantir pour 1,5 milliard AF la création probable de 30-40 emplois futurs à Langourla, ou garantir un emprunt de 130 millions AF qui redonnerait confiance aux actionnaires et aux financiers de Britavi, qui sauverait sans doute une entreprise de 240 emplois en situation très précaire. Par 11 voix contre 10, le Comité Syndical accorde la garantie demandée par la commune de Langourla.

Le 6 septembre, le bureau de la Chambre d'Agriculture rend publique sa position : il faut surseoir à la réalisation du projet, aider une aviculture malade de son inorganisation. Le Syndicat des Travailleurs Paysans interpelle le Conseil Général des Côtes-du-Nord, lui demande de revoir sa position et de réunir l'ensemble de la profession.

Mais la crise avicole asphyxie les abattoirs les plus fragiles. Le 17 septembre, les deux sociétés SOPROSUR et BRIT'AVI, dans lesquelles le GAVM-Amice a des parts, déposent leur bilan et entraînent la fermeture de l'abattoir Volquin. Le nouveau directeur de Britavi promet que les abattoirs de Plémet et de Trémorrel vont continuer de fonctionner sans licenciement. Mais 97 salariés reçoivent leur lettre de renvoi le 27 septembre. Le Conseil Municipal de Plémet se solidarise. Le 30 septembre, 200 personnes manifestent à Plémet pour le maintien de leur outil de travail. *"Certains actionnaires et gestionnaires ont suivi une pratique ahurissante entraînant l'entreprise dans les laissés pour compte du plan de restructuration de l'aviculture bretonne"*. Le Comité d'Expansion du Mené, le 25 septembre, demande au président du Conseil Général de prendre contact avec ses collègues des autres départements bretons et du Conseil Régional pour élaborer au plus vite un "plan de sauvetage de l'aviculture bretonne".

C. SOCIOLOGIE D'UNE "AFFAIRE"

L'affaire de l'accouvoir de Langourla et de ses répercussions peut s'analyser en termes de jeu d'acteurs ayant des intérêts différents à défendre et à promouvoir. Leurs discours et leurs pratiques varient selon les groupes qu'ils visent et selon les phases de l'action.

1. Le montage d'un dossier (nov. 1981 - juin 1982)

La première étape respecte les usages habituels de montage d'un dossier et privilégie les démarches parisiennes ; elle aboutit à la très large approbation du Conseil Général des Côtes-du-Nord.

Tout part du diagnostic et du projet du GAVM, de son président et de ses collaborateurs. Le nouveau "boom" de l'aviculture et sa percée sur les marchés extérieurs obligent toute la filière à se restructurer, en amont comme en aval de la production. Alors que la SFGA tire sa solidité de son appartenance au groupe Mérieux, le GAVM, second de l'accoupage français, doit se moderniser, se développer s'il veut conserver son indépendance, ne pas être absorbé par les géants de l'exportation (Doux, Unaco, Tilly, Bourgoin). Il lui faut améliorer sa technicité et sa productivité en recourant à l'insémination artificielle, afin de devenir performants sur les marchés français et internationaux. Cela suppose un renouvellement important des poulaillers d'approvisionnement, la construction d'un couvoir de grande capacité, une réorganisation de l'ensemble de l'entreprise. Cela exige un apport d'argent frais pour une société en croissance rapide, dans un domaine à risques élevés.

Le maire de Langourla devient le partenaire privilégié pour faire aboutir ce projet. On connaît ses nombreuses relations dans les milieux parisiens, en particulier parmi les hauts fonctionnaires des différents ministères, relations amorcées sous la IV^e République finissante et conservées par delà la succession des gouvernements et des politiques. Elu maire de Langourla, sa commune natale, en mars 1977 avec l'espoir de devenir sénateur, il pratique une démarche de prestige, invite nombre de préfets, ministres et vedettes, cumule les subventions, promet l'implantation d'entreprises qui tardent à venir. A la veille d'un nouveau scrutin électoral, le projet d'implantation d'un couvoir ultra-moderne créant une quarantaine d'emplois à Langourla apparaît comme la chance à saisir à tout prix.

Avec discrétion, le maire de Langourla et l'équipe du GAVM conjuguent leurs efforts, leurs arguments techniques et politiques, pour obtenir la caution des ministères par l'appui du pouvoir départemental et l'adhésion du pouvoir départemental par la caution gouvernementale. Près du Ministère de l'Agriculture et des hauts fonctionnaires de l'Economie, sont développés les avantages techniques d'un outil performant, collaborant à la restructuration de l'aviculture française et à ses percées sur les marchés d'exportation ; la lettre de directeurs de coopératives appuie cet argument. Si Madame Cresson n'accorde que la prime d'orientation agricole demandée par dérogation, la subvention de 400 000 F qu'elle attribue en compensation pour l'équipement de la zone industrielle devient la caution gouvernementale au projet de Langourla ; une prime d'équipement se traduit ainsi en politique délibérée de restructuration agro-alimentaire.

La loi de décentralisation et les nouvelles compétences économiques qu'elle accorde aux collectivités locales arrivent opportunément pour se concilier les faveurs du Conseil Général. Rappelons que celui-ci est le seul Conseil Général de l'Ouest à majorité de gauche ; il est présidé par M. C. Josselin, spécialiste socialiste de l'aménagement du territoire et nouveau président du CNERP (comités d'expansion). Voilà un bon dossier, solidement argumenté au plan technique et financier, qui a l'appui des coopératives agricoles et l'aval du Ministère de l'Agriculture, qui consolide l'aviculture des Côtes-du-Nord et va créer des emplois dans une zone défavorisée, où la solidarité intercommunale est bien organisée. Le dossier est instruit rapidement par une administration en plein transfert de compétences et par un Conseil Général en rodage, non encore doté des services compétents ; ni la Chambre d'Agriculture, ni les organisations représentatives de l'agriculture et de l'aviculture ne sont consultées.

Le débat de l'assemblée départementale manifeste cependant les réticences de quelques élus : crainte de créer un précédent dangereux, menace pour les petits élevages, substitution des collectivités aux organismes de crédit. Le Conseil émet des conditions à sa caution : une participation élevée de la structure de solidarité intercommunale, un contrat-type entre l'industriel et les éleveurs. La solide argumentation du rapporteur du projet, M. B. SOHIER, qui est aussi président du Syndicat Mixte du Mené, l'appui du conseiller général communiste du canton de Collinée, l'influence des principaux élus départementaux ont raison des dernières réserves : à la quasi-unanimité, la caution est accordée à ce projet.

Le Conseil Général a vu dans cette initiative la création d'emplois, la consolidation de l'accoupage en amont de la production avicole, l'appui à une zone défavorisée, la possibilité d'expérimenter une intervention économique départementale en engageant les collectivités locales. Mais a-t-il mesuré les conséquences de cette caution sur les autres couvoirs et élevages, sur le modèle de développement agricole qu'il induit, sur les modalités de collaboration entre entreprises privées et collectivités publiques ? Durant toute cette phase, les négociations n'associent qu'un nombre restreint de partenaires : les responsables du GAVM, le maire de Langourla, des hauts fonctionnaires parisiens, quelques élus départementaux. A l'exception du président, les élus du Mené ne sont qu'évasivement informés et sollicités pour un simple avis. Jusqu'en mai 1982, la demande des promoteurs se limite au niveau départemental et n'envisage pas la participation du Mené. Le débat demeure dans le cercle habituel des techniciens et des principaux élus.

2. Le débat local (juin-septembre 1982)

La décision du Conseil Général porte le débat devant l'opinion publique, suscite de vives réactions des partisans et adversaires du projet, place les élus du Mené en position d'arbitres, sinon d'otages.

Le cautionnement départemental apparaît comme "un coup de pied dans la fourmillière". Il suscite la protestation indignée des "PME de l'aviculture" déjà menacées par la crise avicole : l'aide

exceptionnelle apportée à un gros accouvoir fausse le jeu de la concurrence et ne peut que précipiter l'élimination de beaucoup. Le Syndicat des Travailleurs paysans et le groupe Tiers Monde du Mené dénoncent le danger de tels investissements et du type de développement agricole qu'ils induisent. Le Comité de Développement Agricole du Mené reçoit M. Amice, consulte les organisations agricoles départementales. Celles-ci tarderont à sortir de leurs réserves et de leur silence : volonté de laisser l'entière responsabilité de l'affaire à des élus départementaux qui ne les ont pas consultées, souci d'attendre que la crise avicole se décante, mais aussi désir de ne pas condamner un projet utile pour l'aviculture, etc... Les organisations majoritaires laissent les Travailleurs Paysans critiquer un pouvoir socialiste, se limitent à l'élaboration de contrats-types, diffèrent leur prise de position. Devant l'aggravation de la crise et l'engrenage des fermetures, elles expriment leur opposition à l'opportunité de ce projet et à son cautionnement par les collectivités locales ; que l'on fasse l'inventaire des moyens existants et des besoins avant d'engager un débat de fond avec l'ensemble des partenaires concernés.

Les partisans du projet de Langourla préfèrent les démarches discrètes près des élus aux campagnes de presse. Aux uns, ils démontrent l'intérêt d'un instrument performant qui consolide l'aviculture, fournit des ressources et des emplois, fait revivre le Mené ; aux autres, ils promettent des retombées financières en minimisant les risques pour les budgets communaux. A tous, la réorganisation est présentée comme inévitable : l'accouvoir se fera à Langourla ou dans un département voisin ; que les élus sachent saisir pareille chance. Quand le syndicat mixte marque un premier refus, la séduction fait place à l'impatience face à ces élus locaux qui font perdre tant de temps, qui sont incompetents devant une décision qui les dépasse ou se laissent entraîner par la jalousie, la rêverie de quelques-uns. Le maire de Langourla personnalise l'affaire, désigne un coupable à la vindicte de ses compatriotes, menace de recourir au Tribunal administratif. L'industriel bloque les comptes de Britavi, veut faire porter aux récalcitrants la responsabilité de 240 licenciements et se présente comme le sauveur de la situation si le syndicat mixte revient sur son refus. Une fois la caution obtenue, il laissera fermer les abattoirs de Britavi et de Soprosur ; seul, le couvoir de Langourla l'intéresse.

Le Conseil Général a donc placé les 21 membres élus du Syndicat Mixte du Mené en position d'arbitre face aux forces en présence et à l'opinion publique intéressée par ce nouveau débat. Affronté à un problème complexe et inédit, chaque élu s'est informé, a réagi en fonction de ses convictions, des intérêts qu'il représente, à partir des documents élaborés objectivement par le permanent syndical, de son réseau d'appartenance, de la confiance faite à tel ou tel. La plupart des élus du canton de Merdrignac adhèrent à la position de leur conseiller général, président du syndicat mixte, favorable au projet : cette proposition sérieuse, qui a l'appui des autorités compétentes, apportera des emplois et des revenus à la région, fera revivre une petite commune, permet au Mené de concrétiser sa volonté de solidarité. D'autres élus de sensibilité ou d'appartenance socialiste refusent de suivre leurs amis du Conseil Général : ce projet engage les communes dans un précédent dangereux et un engrenage financier sans fin, favorise l'élimination de beaucoup et entraîne un type de développement nuisible pour l'ensemble du Mené. Quelques élus hésitent entre les risques encourus, la menace

sur Britavi, l'opportunité à saisir. Leurs voix se mêleront aux opposants pour entraîner le refus du cautionnement par 12 voix contre 9 le 23 juillet ; elles se joindront à celles des partisans du projet le 3 septembre (11 voix pour, 10 contre). L'absence de bulletins nuls, l'intensité des débats démontrent assez l'affrontement de deux conceptions, mais aussi la volonté de ne pas rompre la solidarité du Mené. Dans cette épreuve, le syndicat mixte du Mené est devenu un réel pouvoir.

3. L'élargissement de l'affaire (septembre- ...)

L'affaire se déplace à nouveau du Syndicat du Mené vers d'autres instances et doit s'élargir à d'autres horizons. Jusqu'à la fin août, l'opposition professionnelle s'est limitée à quelques groupes, "contestataires de toujours" ; l'ampleur de la crise avicole et l'absence de solutions rapides font partager cette opposition par la Fédération des Coopératives, la FDSEA, la Chambre d'Agriculture, la quasi-totalité des grandes organisations agricoles. Cette protestation professionnelle, où les motivations politiques sont parfois évidentes, plonge le Conseil Général dans l'embarras : devant ce courant d'opinion, certains élus souhaitent reconsidérer une décision prise hâtivement ; la plupart au contraire ne veulent pas "perdre la face", insistent sur l'intérêt départemental du projet de Langourla et sur la difficulté administrative de revenir sur une décision prise à la quasi-unanimité.

Mais la conjoncture économique oblige à rouvrir le débat. L'ampleur et surtout la durée de la crise des productions avicoles sapent la résistance et les réserves des élevages et entreprises avicoles. De nombreux producteurs, dont plusieurs responsables agricoles, sont au bord de la faillite ; les entreprises mal gérées ou mal adaptées sont les premières victimes de la tempête ; Les plus solides craignent pour leurs lendemains : un vent d'inquiétude et d'angoisse souffle sur l'aviculture bretonne. Les syndicats de salariés menacés ou licenciés, les organisations agricoles, les différentes entreprises de la filière avicole passent peu à peu de la défense aveugle de leurs intérêts à la prise de conscience de la gravité de la crise qui les bouleverse et à la nécessité d'une concertation et d'une organisation globale. Isolé politiquement parmi les autres départements bretons, le Conseil Général des Côtes-du-Nord tente d'endiguer l'incendie à son niveau, mais la crise et la solution sont au moins au niveau régional.

Dans ce difficile dialogue, aurait-on oublié les acteurs principaux ? On s'interroge en particulier sur l'attitude des principaux groupes bancaires : poussent-ils à la restructuration de l'aviculture bretonne sous le contrôle des grands exportateurs ? Souhaitent-ils au contraire se désengager de cette branche à hauts risques, de ces marchés incertains et endettés ? On s'interroge sur l'attitude des nouveaux cabinets ministériels : veulent-ils renforcer les exportations agro-alimentaires pour réduire le déficit du commerce extérieur ? Souhaitent-ils au contraire réduire ces productions intensives aléatoires et freiner le modèle agricole breton ? De la réponse claire qui sera apportée par ces grands décideurs autant que de la capacité de concertation des acteurs régionaux dépend principalement l'avenir de l'aviculture bretonne.

QUELLE DECENTRALISATION POUR QUEL DEVELOPPEMENT ?

En conclusion de ce diagnostic sommaire de l'aviculture bretonne et de ce rappel des affaires GAVM et Brit'Avi, dans lesquelles j'ai été mêlé directement en tant qu'élu du Mené, j'aimerais amorcer un débat avec les autres partenaires, en soulevant quelques questions essentielles que le projet de Langourla a mises en lumière en particulier :

- l'intervention des collectivités locales dans le domaine économique,
- le modèle de développement agricole et rural.

L'intervention des collectivités locales dans le domaine économique

La loi de décentralisation favorise donc l'intervention des collectivités locales dans la vie économique. Nous avons trop gémi sur la centralisation bureaucratique parisienne, sur l'absence de prise de la démocratie locale sur les facteurs économiques, pour nous plaindre aujourd'hui des responsabilités qui nous incombent, des embarras et des bavures inévitables d'une telle révolution. Quelques observations se dégagent du débat que nous venons de vivre.

Les élus d'une petite *commune rurale* n'ont ni les moyens d'étude ni le recul suffisant pour prendre une décision libre en connaissance de cause. On imagine la pression de l'opinion locale lorsqu'une entreprise s'effondre (ex : Britavi) ou lorsque se propose un créateur d'emplois (ex : accouvoir de Langourla). Comment une commune ayant un budget de 1,05 millionsF. peut-elle emprunter 15 millions de F pour construire une usine à usage privé, même si le dossier est solide et des cautions consenties ? La gestion de la commune est étouffée par le poids de l'entreprise qui instruit les dossiers, assure les démarches financières, devient le véritable décideur. La commune se substitue à l'entreprise, aux investisseurs pour supporter les risques les plus lourds; l'entreprise se substitue à la commune pour dicter des décisions qui engagent son avenir. On privatise les bénéfices et on socialise les risques. Au lieu d'hypothéquer toutes les ressources locales dans une implantation à hauts risques qui échappe totalement au pouvoir local, mieux vaut aider à se structurer les PME artisanales bien adaptées aux besoins et aux moyens du pays. Avec 15 millions F de caution pour 30 emplois assurés, soit près de 50 millions AF par travailleur, combien d'emplois plus nombreux et plus solides pourraient être créés par les entreprises et les exploitations du Mené !

Alors les implantations industrielles seraient-elles réservées aux grosses communes, qui ont les moyens techniques d'élaborer des propositions et l'assise financière pour les réaliser ? Ce que ne peut sagement entreprendre une petite commune, une *structure de coopération intercommunale* peut le risquer, en offrant déjà un élargissement des possibilités, une relativisation de la dépendance. C'est parce que le syndicat mixte du Mené existe que le projet de Langourla a pu mûrir et qu'un vrai débat local a été amorcé : la position d'arbitre qu'il a dû assumer a conféré aux élus du Mené, organisés et rassemblés, un pouvoir qu'ils n'auraient pas eu de manière individuelle. Il faut désormais concevoir l'aménagement et le développement local à deux niveaux:

. la gestion du quotidien, des équipements et services de base, qui relève de la commune,

. l'aménagement de l'avenir, des équipements et activités structurants, qui dépend du niveau intercommunal. Cette coordination suppose nécessairement une démarche de planification micro-régionale, où l'instance de pays définit ses objectifs prioritaires, ses politiques d'incitation et d'accompagnement, se donne les moyens de les réaliser, après entente et convention avec les instances supérieures. C'est par rapport à ce plan global de pays qu'il convient de décider des actions ponctuelles à mener, des entreprises à accueillir ou à soutenir. Sinon, les communes seront livrées à la surenchère d'entreprises cherchant les meilleurs avantages, aux chantages d'industriels exigeant tout pour créer ou sauver l'emploi.

Le *Conseil Général* et plus encore le *Conseil Régional* ont la surface et les moyens pour réguler ces pressions, agencer ces initiations. La planification décentralisée offre un champ nouveau et prometteur à l'action des collectivités et de leurs représentants ; mais tout reste à inventer et la formation des élus devient la première des priorités. Autant une démocratie économique appelle une décentralisation de la décision jusqu'au niveau le plus bas compatible avec l'efficacité recherchée, autant une articulation est indispensable entre les niveaux de décision, tout en conservant à chaque instance sa part d'initiative et de responsabilités. Il n'appartient pas au syndicat mixte du Mené de dicter le choix du *Conseil Général*, qui pouvait décider seul de la caution à accorder au projet et Langourla ; mais le *Conseil Général* ne pouvait subordonner sa décision en engageant si fortement le syndicat mixte sans véritable concertation préalable. En outre, il aurait dû consulter les divers partenaires professionnels avant de créer un précédent dangereux. On veut susciter une démarche ascendante, mais on continue de pratiquer une démarche descendante : négociation près de l'administration centrale, caution devenue nécessaire du pouvoir départemental, avant de demander l'aval du pouvoir local. Il aura pourtant suffi de la réticence de celui-ci, entraîné depuis longtemps à la réflexion commune et à une démarche ascendante, pour enrayer la pratique habituelle, obliger les diverses instances à s'interroger. La décentralisation et la planification nouvelle sont encore en rôdage : il convient de tirer les leçons des bavures inévitables qu'elles provoquent pour les améliorer.

Malgré l'articulation nécessaire de ces niveaux, une tension subsistera toujours entre la logique économique de l'entreprise et la logique politique des collectivités locales. Le projet de Langourla est assurément un bon dossier technique et financier, un choix habile dans la conjoncture actuelle ; le GAVM aurait tort de se priver des avantages d'une usine relais et de la couverture d'un organe de solidarité intercommunale. Mais ce qui est bon pour le GAVM l'est-il nécessairement pour le Mené, pour l'économie régionale ? L'entreprise ne voit que ses propres intérêts, sans tenir compte des concurrents moins protégés qu'elle élimine, des chômeurs qu'elle provoque, de l'hypothèque qu'elle fait peser sur les budgets communaux. Quant aux collectivités locales, elles ne sont pas habituées à la marche et aux contraintes des entreprises. Seules, des structures de concertation de pays amèneront les élus à comprendre les mécanismes de l'économie, les entrepreneurs et les responsables professionnels, à saisir les exigences d'un développement global

dans lequel ils s'insèrent. Ou bien une entreprise entend voler de ses propres ailes en supportant les risques et les coûts de son essor ; ou bien elle accepte de s'intégrer dans un plan global si elle sollicite la garantie de la collectivité. La planification décentralisée ne supprime pas l'initiative privée, mais évite le capitalisme sauvage. Le temps de la croissance facile est achevé ; voici venu le temps du développement rigoureux et solidaire.

Un certain modèle de "développement"

Le projet d'accouvoir industriel de Langourla induit un type de croissance agricole et agro-alimentaire, qui assure la concentration et le pilotage des activités avicoles par quelques grandes firmes en situation de quasi-monopole, de plus en plus tournées vers les grands marchés extérieurs ; la fermeture de Britavi et de plusieurs abattoirs bretons sont parmi les conséquences fâcheuses de cette restructuration.

La crise de l'aviculture va sans doute se résoudre prochainement comme à l'habitude, c'est-à-dire par l'élimination des élevages, des accouvoirs, des abattoirs moyens, moins performants et moins adaptés, par la concentration autour de quelques firmes qui contrôlent la filière, ce qui va encore accroître la dépendance des éleveurs, la course aux investissements, l'endettement, les cas difficiles. Cela conduit à démembrer les exploitations familiales en des ateliers de production de plus en plus énormes, spécialisés, fragiles et coûteux. La firme impose sa rationalité à la ferme qu'elle fait éclater en des unités rattachées à des décideurs externes de plus en plus lointains. En imposant des seuils de rentabilité, des dimensions et un niveau technique toujours plus élevés, la firme condamne la ferme à réduire le nombre de ses activités, à concentrer ses moyens en une seule production de volume croissant, qui rend le producteur totalement tributaire de son réseau d'amont et d'aval. La firme vide la ferme de ses fonctions de décision pour créer des façonniers à domicile, ayant tous les inconvénients des salariés de l'industrie, sans connaître les avantages de leur sécurité et de leur organisation collective. A la limite, il ne reste au sous-traitant agricole que le poids du foncier, les charges financières et sociales et l'illusion d'une autonomie en voie de disparition.

Le nouveau "*boom de l'aviculture*" amplifie encore le caractère artificiel, spéculatif, aléatoire d'un type de développement hors sol "*extra-centré*" : la production avicole échappe aux données locales, dépend d'approvisionnements lointains, notamment du soja et de ses coûts liés aux fluctuations du dollar. L'écoulement de ses produits dépend moins d'un marché intérieur que l'on peut encore prévoir et maîtriser, que de marchés étrangers, livrés sans merci à la compétition mondiale. L'aviculture bretonne est exposée au grand large de l'économie internationale, aux flux et reflux des conjonctures, des événements politiques et sociaux imprévisibles, aux vagues de fond d'un monde en pleine mutation : quelques-uns y connaîtront de fascinantes aventures, mais beaucoup s'y briseront.

Ces variations brutales et profondes secouent l'ensemble de la filière, mais atteignent plus fortement les maillons les plus faibles, les élevages, les unités sans recours et de moindre importance.

Cette fragilité est encore amplifiée par l'inorganisation collective de la branche : alors que les producteurs de porcs ont su l'organiser à temps pour maîtriser convenablement une production qui allait leur échapper, les aviculteurs ont été pris au dépourvu, rapidement placés sous la dépendance des entreprises intégratrices et de leurs spéculations. Le décollage de l'agriculture bretonne vers 1960 est dû à la volonté novatrice et organisatrice des exploitants et à la croissance habile d'entreprises régionales. De 1960 à 1970, le bassin de production agricole breton est devenu assez attrayant pour séduire quelques grandes banques et firmes agro-alimentaires. Devant les résistances rencontrées et la montée des risques, ces "locomotives" ont pris soin de s'entourer de coopératives, d'entreprises régionales condamnées à prendre leur relais, quand l'incertitude augmente et que des investissements plus fructueux s'ouvrent ailleurs. Aujourd'hui, c'est aux collectivités locales qu'est transmis l'héritage, qu'est demandé d'apporter la garantie pour maintenir l'outil ainsi créé.

Tel n'est pas le type de développement pour lequel le Mené se bat depuis 1965. Nous avons choisi :

- . la consolidation du maximum d'exploitations familiales, rendues responsables de leur devenir par la formation et l'organisation, grâce à la restructuration et la maîtrise des sols, l'intensification fourragère, l'amélioration des productions bovines et porcines, alors que l'aviculture est demeurée un complément limité à une vingtaine d'élevages.

- . l'approvisionnement de quelques industries agro-alimentaires assurant le maximum d'emplois et de valeur ajoutée : laiteries, abattoirs, mais surtout découpes, salaisonneries, nouveaux produits, etc..

- . le renforcement des unités artisanales et commerciales, par la formation et le regroupement, pour les rendre compétitives sur les marchés locaux et voisins.

- . l'accueil d'entreprises capables de mettre en valeur les ressources de notre sous-sol, d'étoffer et de dynamiser le tissu socio-économique du Mené composé de PME.

- . le tout dans une politique volontariste de développement global associant mesures d'incitation et mesures d'accompagnement, coordonnant l'ensemble des partenaires dans une démarche aussi ascendante que possible.

Si le projet de Langourla a suscité tant de remous, de prises de position, s'il a retenu à ce point l'intérêt de l'opinion publique en période de vacances, c'est qu'il dépassait largement le cadre d'une entreprise, d'une commune, d'une petite région. Il pose de manière aiguë le choix d'un type de développement et de sa maîtrise par les collectivités locales.